



Association
Nationale des
Etudiants en
Pharmacie de
France

Le Grand Entretien ANEPF

Résultats et analyse de l'enquête
sur les conditions de vie et d'étude
des étudiants en pharmacie.



Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
4, avenue Ruysdaël
75007 Paris
www.anepf.org

ANEPF

Sommaire



Introduction	3
Présentation	5
Choix des études	12
Rythme des études	18
Pédagogie	26
Vie à l'université	30
Insertion professionnelle	35
Rythme de vie	43
Logement	46
Activité rémunérée	55
Santé	61
Questions ouvertes	69
Conclusion	72
Sources	78
Remerciements	80

Introduction



Cette contribution présente les résultats de l'Enquête concernant les conditions de vie des étudiants en Pharmacie diffusée du 24 Avril 2014 au 15 juillet 2014 par l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF).

Le Grand Entretien a pour ambition de recueillir et d'analyser des informations pertinentes sur les conditions de vie des étudiants en Pharmacie sous leurs différents aspects. Pour cela, l'ANEPF a diffusé via l'ensemble de son réseau d'associations locales représentatives des étudiants en pharmacie un questionnaire auprès des étudiants eux-mêmes.

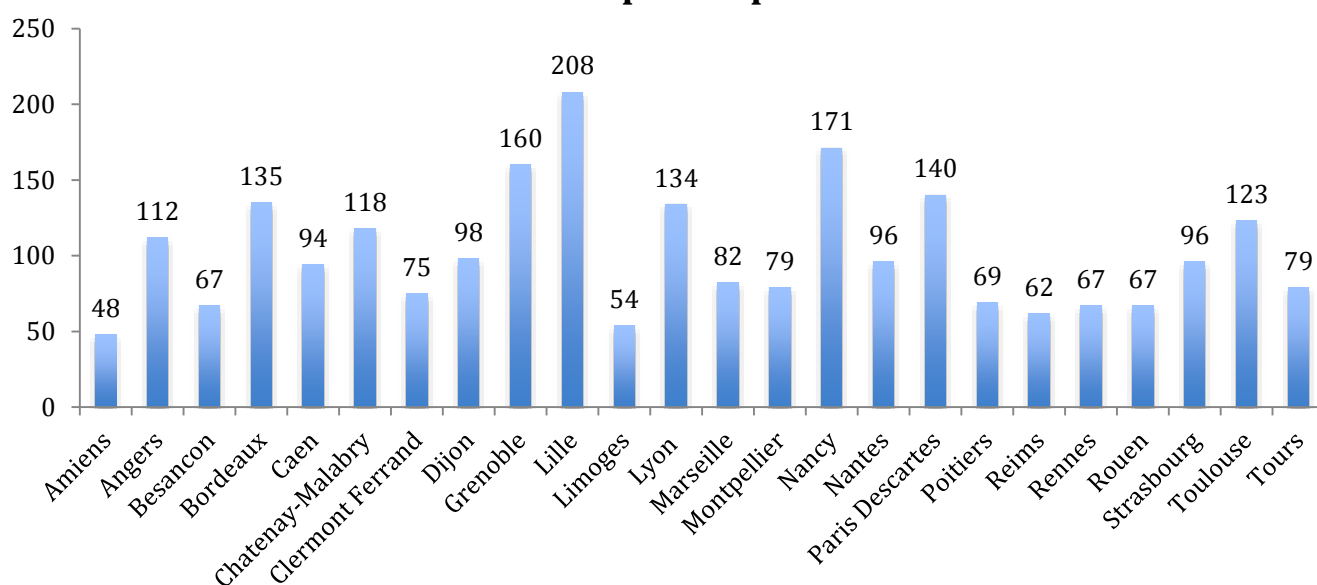
Aujourd'hui, avec plus de 3000 réponses recueillies, ces résultats apparaissent représentatifs de la situation des étudiants.

Pour cette 1^{ère} édition du Grand Entretien, c'est **3256 étudiants en pharmacie** qui ont donné leur avis sur l'ensemble de dix catégories et de 94 questions posées par l'ANEPF. Chacun des résultats ont été analysés et vous trouverez grisés dans les tableaux de résultats les médianes ou les valeurs extrêmes selon leur pertinence.

En vue de constituer un outil solide de connaissance de la vie étudiante dans son ensemble, l'enquête porte tant sur les études que sur la vie sociale, les activités extra universitaires des étudiants et bien d'autres thématiques.

Les étudiants interrogés dans le cadre du Grand Entretien sont donc représentatifs des 18 000 étudiants et internes en pharmacie de France

Nombre de réponses par faculté



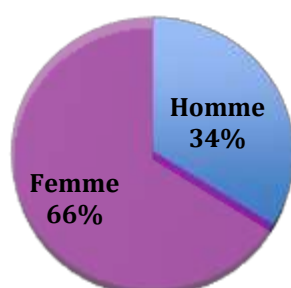
Pour une meilleure représentativité des résultats, les réponses de chaque faculté ont été pondérées par le Numérus clausus de chacune d'entre elles, ce dernier étant proportionnel au nombre d'étudiants inscrits en pharmacie au sein de ces facultés :

UFR	Numérus clausus 2013/2014	Nombre de réponses	Nombre de réponse / Numerus clausus
Amiens	88	48	0,55
Angers	75	112	1,49
Besançon	71	67	0,94
Bordeaux	133	135	1,02
Caen	95	94	0,99
Chatenay Malabry	250	118	0,47
Clermont Ferrand	91	75	0,82
Dijon	82	98	1,20
Grenoble	97	160	1,65
Lille	195	208	1,07
Limoges	67	54	0,81
Lyon	168	134	0,80
Marseille	150	82	0,55
Montpellier	188	79	0,42
Nancy	126	171	1,36
Nantes	102	96	0,94
Paris Descartes	273	140	0,51
Poitiers	72	69	0,96
Reims	90	62	0,69
Rennes	85	67	0,79
Rouen	85	67	0,79
Strasbourg	122	96	0,79
Toulouse	135	123	0,91
Tours	106	79	0,75

Présentation

1. Répartition Femmes/Hommes selon la filière

Répartition Homme/Femme



Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la filière Pharmacie, elles représentent 2/3 des étudiants, à 66% contre 34%.

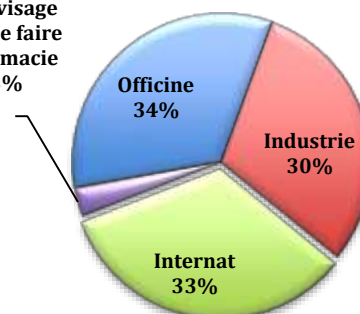
Cette répartition dans les études est conforme à la répartition réelle dans la profession. En effet selon le « Panorama » de l'Ordre National des Pharmaciens, réalisé au 1^{er} Janvier 2013, la profession pharmaceutique, tous secteurs confondus est constituée de 67% de femmes et 33%

d'hommes.

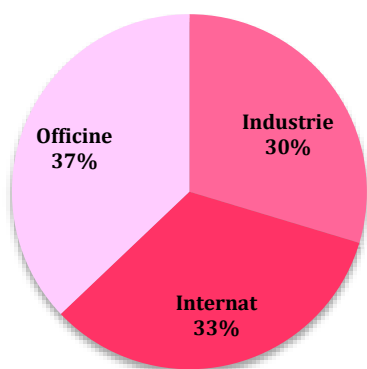
2. Pour les étudiants ayant répondu à l'enquête, la filière envisagée est :

Filière	Pourcentage	Nombre de réponses
Officine	34%	1087
Industrie	30%	973
Internat	33%	1083
Je suis en PACES et je n'envisage pas de faire Pharmacie	3%	103

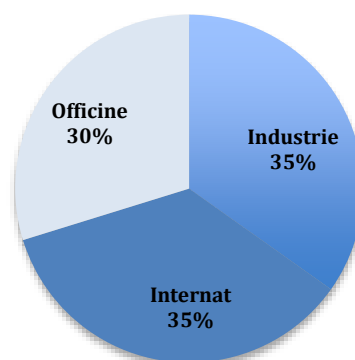
Je suis en PACES et je n'envisage pas de faire pharmacie
3%



Répartition des filières chez les Femmes



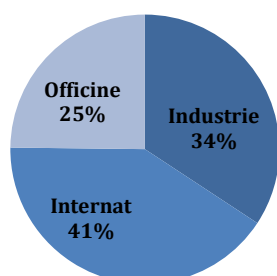
Répartition des filières chez les Hommes



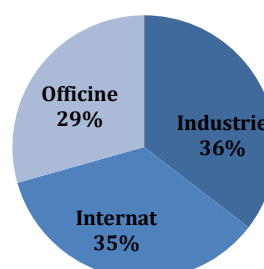
3. Année d'étude des étudiants sondés et leur filière envisagée

Année d'étude	Pourcentage	Nombre de réponses
PACES	5%	168
DFGSP2	25%	817
DFGSP3	24%	790
DFASP1	20%	637
DFASP2	14%	445
6 ^{ème} année	6%	198
Interne	4%	146
En année de Thèse	2%	55
Total	100%	3256

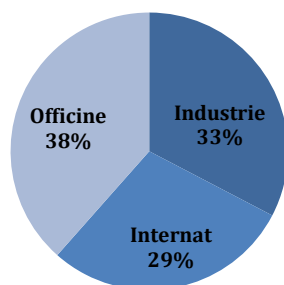
Filière envisagée en DFGSP2 :



Filière envisagée en DFGSP3 :



Filière envisagée en DFASP1 :



Après la PACES, plus de 40% des étudiants de deuxième année envisagent la filière internat. En troisième et quatrième année la proportion diminue jusqu'à un tiers des étudiants. La difficulté et la densité des unités d'enseignement augmentent au fil des années et pourraient décourager de nombreux étudiants à passer un nouveau concours.

La filière industrie attire le même nombre d'étudiants en deuxième, troisième et quatrième année de pharmacie.

Ces nombreux changements s'expliquent également par le manque d'informations sur les études de pharmacie avant et pendant la PACES. Il est indispensable de proposer des outils d'orientation avant cette année et pendant celle-ci, mais également de soutenir les initiatives de forums ou journées des métiers au sein de certaines facultés pour les étudiants en DFGSP2 & DFGSP3.

Aujourd'hui les trois principales filières du cursus pharmacie sont envisagées équitablement par les étudiants en pharmacie. Il conviendrait alors d'homogénéiser la formation et de ne plus seulement proposer des stages officinaux tout au long du cursus mais également des stages de découverte du milieu hospitalier ainsi que du milieu industriel (ou étendre à toutes les UFR ce qui s'organise déjà dans certaines). Placés durant la DFGSP2, ces stages pourraient fournir aux jeunes étudiants en pharmacie les clefs et le temps nécessaires à tout étudiant pour construire et réfléchir son projet professionnel.

Alors que la PACES est remise en question et que les débats et expérimentations sur des solutions alternatives avancent, l'ANEPF tient à insister sur l'importance d'instaurer dès la première année des enseignements ou campagnes d'informations sur les différents débouchés du diplôme de Docteur en pharmacie, de même que pour l'ensemble des filières accessibles via la PACES.

Dans cet objectif, l'ANEPF édite chaque année ses six guides pratiques destinés à aider les étudiants en pharmacie à construire leur projet professionnel, mais travaille également à l'élaboration d'un « kit d'orientation » permettant aux associations locales qui composent l'ANEPF de devenir acteurs de la promotion de leur filière. De plus, les 24 associations locales qui composent l'ANEPF soutiennent et développent de plus en plus de forums des métiers, permettant aux jeunes générations d'étudiants en pharmacie d'élargir leurs connaissances des professions de pharmacien.

4. Catégories socio-professionnelles des parents

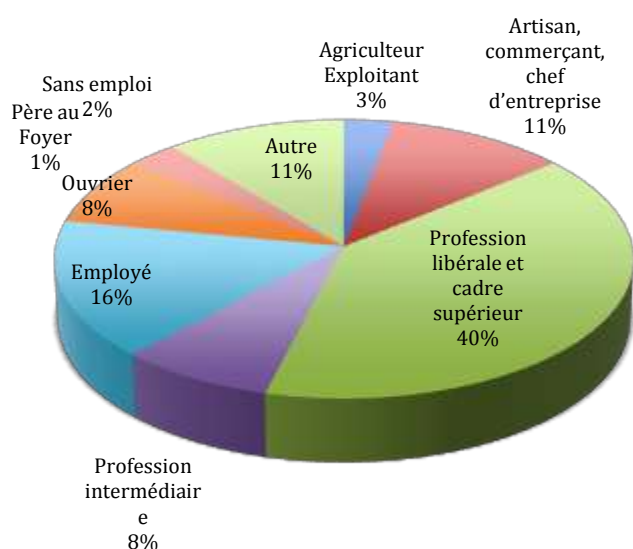
Père

Catégorie Socio Professionnelles du père	Pourcentage	Nombre de réponses
Agriculteur Exploitant	3%	106
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	11%	369
Profession libérale et cadre supérieur	40%	1287
Profession intermédiaire	8%	271
Employé	16%	511
Ouvrier	8%	252
Père au Foyer	1%	11
Sans emploi	2%	93
Autre	11%	356
Total	100%	3256

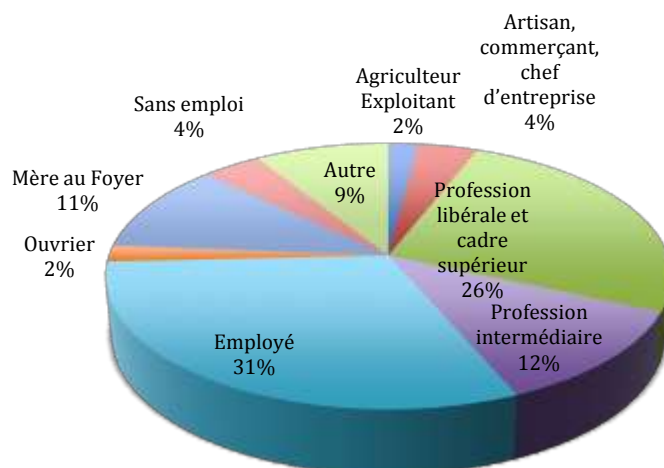
Mère

Catégorie Socio Professionnelles de la mère	Pourcentage	Nombre de réponses
Agriculteur Exploitant	2%	50
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4%	136
Profession libérale et cadre supérieur	26%	843
Profession intermédiaire	12%	407
Employé	31%	1008
Ouvrier	2%	60
Mère au Foyer	11%	344
Sans emploi	4%	131
Autre	9%	277
Total	100%	3256

Catégorie socio-professionnelle du père



Catégorie socio-professionnelle de la mère



Catégorie Socio Professionnelles par couple	Pourcentage	Nombre de réponses
Agriculteur Exploitant / Agriculteur Exploitant	1%	30
Agriculteur Exploitant / Artisan, commerçant chef d'entreprise	0,1%	3
Agriculteur Exploitant / Profession libérale	0,5%	16
Agriculteur Exploitant / Profession intermédiaire	0,2%	7
Agriculteur Exploitant / Employé	1%	32
Agriculteur Exploitant / Ouvrier	0,2%	5
Agriculteur Exploitant / Au foyer	0,1%	3
Agriculteur Exploitant / Sans emploi	0,1%	3
Agriculteur Exploitant / autre	0,1%	3
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,9%	58
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Profession libérale	2,7%	82
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Profession intermédiaire	1,0%	32
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Employé	4,7%	142
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Ouvrier	0,2%	8
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Au foyer	1,6%	49
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Sans emploi	0,4%	11
Artisan, commerçant, chef d'entreprise / Autre	0,2%	6
Profession libérale et cadre supérieur / Profession libérale et cadre supérieur	18,9%	567
Profession libérale et cadre supérieur / Profession intermédiaire	3,4%	101
Profession libérale et cadre supérieur / Employé	11,7%	352
Profession libérale et cadre supérieur / Ouvrier	0,5%	14
Profession libérale et cadre supérieur / Au foyer	5,4%	163

Profession libérale et cadre supérieur / Sans emploi	0,4%	12
Profession libérale et cadre supérieur / Autre	0,9%	26
Profession intermédiaire / Profession intermédiaire	3,9%	116
Profession intermédiaire / Employé	2,9%	87
Profession intermédiaire / Ouvrier	0,7%	20
Profession intermédiaire / Au foyer	0,7%	23
Profession intermédiaire / Sans emploi	1,6%	49
Profession intermédiaire / Autre	0,5%	16
Employé / Employé	12,0%	362
Employé / Ouvrier	3,6%	107
Employé / Au foyer	1,2%	37
Employé / Sans emploi	1,2%	37
Employé / Autre	1,3%	40
Ouvrier / Ouvrier	0,9%	28
Ouvrier / Au foyer	0,8%	26
Ouvrier / Sans emploi	1,2%	36
Ouvrier / Autre	0,2%	5
Au foyer / Au foyer	0%	0
Au foyer / Sans emploi	0,2%	5
Au foyer / Autre	0,6%	18
Sans emploi / Sans emploi	0%	0
Sans emploi / Autre	0,2%	6
Autre / Autre	0,9%	26
TOTAL (2 parents actifs)	93,8%	2814

Catégorie Socio Professionnelles quand 1 parent actif	Pourcentage	Nombre de réponses
Agriculteur Exploitant	0,2%	6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,2%	7
Profession libérale et cadre supérieur	1,1%	34
Profession intermédiaire	0,8%	24
Employé	2,2%	66
Ouvrier	0,3%	9
Père au Foyer	0,2%	8
Sans emploi	0,4%	13
Autre	0,6%	18
Total (1 seul parent actif)	6,2%	185
TOTAL	100%	2999

On note une certaine diversité des origines sociales des étudiants en pharmacie qui, pour un peu moins de 60%, ne sont pas enfant de cadre ou de profession libérale.

Choix des études

1. Avez-vous choisi pharmacie en première intention lors de votre orientation post-bac?

Votre premier choix était-il Pharmacie ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	67%	2192
Non	33%	1064

Un tiers des étudiants sondés n'envisageait pas de choisir la filière pharmacie dès leur inscription post-bac.

Ce choix est donc fait **par défaut** : il résulte très souvent alors d'un échec dans une autre filière. Cette statistique inquiétante tend à diminuer à mesure que les facultés de pharmacie communiquent sur les débouchés offerts par ce diplôme, mais des mesures favorisant l'orientation active et l'information des étudiants dès le lycée puis pendant la PACES doivent être mises en place.

Pour évaluer l'impact de la PACES sur ces choix d'orientation, nous avons trié les informations en fonction de la promotion des étudiants sondés :

Année d'études	PACES /PAS PACES	Votre premier choix était-il Pharmacie ?	Pourcentages	Nombre de réponses
5A	Sondés n'ayant pas vécu la PACES	Oui	22,5%	671
6A		Non	3,7%	110
Année de thèse				
Internes				
DFGSP2	Sondés ayant vécu la PACES	Oui	47,3%	1413
DFGSP3		Non	26,5%	792
DFASP1				

Total			100%	2986
-------	--	--	------	------

Parmi les étudiants n'ayant pas vécu la PACES, 14% n'avaient pas choisi de faire pharmacie en première intention.

Parmi les étudiants ayant effectué la PACES, 35,9% n'ont pas choisi de faire pharmacie en première intention.

L'impact négatif que la réforme de la PACES a pu avoir sur la visibilité et l'attractivité de la filière pharmacie est donc ici bien visible.

2. Si Non, quel était votre premier choix ?

Votre premier choix	Pourcentage	Nombre de réponses
Médecine	71%	753
Odontologie	13 %	138
Kinésithérapie/Ergothérapie	5 %	51
Maïeutique	3%	34
Autre	8 %	86
Total	100%	1064

La plupart des étudiants ayant choisi pharmacie par défaut voulait en première intention entrer en médecine. La filière médecine jouit d'une attractivité naturelle et ne souffre pas des problématiques de choix « par défaut ».

3. Pensez-vous avoir été assez informés sur la filière Pharmacie avant le baccalauréat ?

Pensez-vous avoir été assez informés ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	18%	594
Non	82 %	2652

La filière pharmaceutique manque cruellement de promotion auprès des lycéens. Plus de 80% des étudiants actuels considèrent qu'ils n'étaient pas suffisamment informés sur la filière avant d'entamer leurs études.

Pour pallier ce manque de visibilité, l'ANEPF édite sa collection de guides¹ mais a également pour projet de créer une application pour smartphone sur l'ANEPF, les études de Pharmacie et l'actualité de la profession qui serait alors facilement diffusable au plus grand nombre. L'ensemble de la profession doit se mobiliser pour promouvoir les études de pharmacie qui dans le contexte actuel semblent de moins en moins attractives.

4. Les débouchés professionnels ont-ils influencé votre orientation post-bac ?

Les débouchés professionnels ont-ils influencé votre orientation post-bac ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	71 %	2316
Non	29 %	940

Le cursus pharmaceutique propose une formation de 6 ans aboutissant à l'obtention d'un diplôme de Docteur en Pharmacie. Ce diplôme, subdivisé dès la DFASP1 en 3 filières différentes (officine, industrie, hospitalier) s'ouvre alors sur un panel de métiers très large. Ces professions font appel à des compétences très variées, ce qui offre alors la perspective de pouvoir faire évoluer sa carrière dans des domaines différents. La polyvalence est un des piliers du diplôme de pharmacien.

5. Correspondent-ils à ce que vous attendiez avant d'entamer le cursus de Pharmacie ?

Correspondent-ils à ce que vous attendiez avant d'entamer le cursus de Pharmacie?	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	5,7 %	179
Pas suffisamment	11,0 %	346
Moyennement	33,3 %	1046
Suffisamment	36,6 %	1149
Tout à fait	13,4 %	416
Total	100%	3136

¹ <http://www.anepf.org/etudes/les-guides>

6. Envisagez-vous de tenter une passerelle vers d'autres études de santé ?

Envisagez-vous de tenter une passerelle vers d'autres études de santé ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	9 %	300
Non	91 %	2956

Depuis la mise en place de la PACES, la filière pharmacie est choisie par défaut par un nombre important d'étudiants (33%).

Aujourd'hui, **près de 10%** des étudiants inscrits en pharmacie prévoient de tenter une passerelle vers une autre filière de santé. Cette part importante est représentative d'une mauvaise orientation subie par l'étudiant, qui peut faire suite à un échec, et ce dès le début du cursus.

Il existe aujourd'hui pour les étudiants inscrits en pharmacie, **deux types de passerelles dites « sortantes » permettant d'accéder aux autres filières de santé**. Celles-ci sont définies par l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième et en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques.

→ La première prévoit que les candidats justifiant au plus tard au 1^{er} octobre de la validation de deux années d'études (ou de 120 crédits européens) dans un cursus de santé au-delà de la première année peuvent présenter un dossier de candidature **en vue d'une admission en deuxième année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

→ La seconde prévoit le même type de soumission de dossier de candidature **en vue d'une admission en 3^{ème} année** d'études de santé. La condition pour pouvoir déposer un dossier est d'avoir obtenu un diplôme d'État de Docteur en médecine, de Docteur en pharmacie, de Docteur en chirurgie dentaire, de sage-femme, de Docteur vétérinaire, ou d'un doctorat quel qu'il soit.

Le jury d'admission en deuxième ou troisième année des études de santé, désigné par le président de l'université centre d'examen, comprend :

- un directeur d'unité de formation et de recherche de médecine ;
- un directeur d'unité de formation et de recherche d'odontologie ;
- un directeur d'unité de formation et de recherche de pharmacie ;
- un directeur d'une structure dispensant la formation de sage-femme ;
- trois professeurs des universités et trois maîtres de conférences des universités relevant du groupe des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques du Conseil national des universités, dont trois au moins ayant la qualité de praticien

hospitalier ;
– deux sages-femmes enseignantes.

Que ce soit pour accéder en deuxième ou en troisième année, le candidat ne peut postuler qu'en vue d'une seule filière. Le dossier de candidature ne peut être déposé que dans une seule unité de formation et de recherche ou structure de formation et nul ne peut bénéficier plus de deux fois des dispositions de cet arrêté.

Les candidats ayant pris deux inscriptions en première année du premier cycle des études médicales ou pharmaceutiques ou en première année commune aux études de santé sont autorisés à se présenter une seule fois dans le cadre de cette procédure.

Après une présélection sur les dossiers déposés, le jury prévu à cet effet procède à un entretien individuel. Suite à ces entretiens, le jury établit la liste des admis, dont le nombre est fixé par arrêté. Cette liste est communiquée aux universités relevant du centre d'examen, qui notifient les résultats aux candidats. Le directeur de l'unité de formation et de recherche ou de la structure d'affectation indique au candidat les enseignements complémentaires qu'il doit suivre afin de favoriser la poursuite des études.

Selon le JORF n°0004 du 5 janvier 2014 page 163, texte n° 12, **l'arrêté du 31 décembre 2013 fixe le nombre de places offertes pour l'année universitaire 2014-2015 pour l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme à partir d'une troisième année des études de santé.**

Filière	Nombre de places disponibles par passerelle.
Médecine	260
Odontologie	58
Sage-femme	13
Pharmacie	46

7. Etes-vous épanouis dans vos études ?

Epanouissement dans les études	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	3 %	110
Pas suffisamment	8 %	263
Moyennement	24 %	796

Suffisamment	40 %	1288
Tout à fait	25 %	799
Total	100%	3256

Pour 65 % des étudiants, les études de pharmacie sont épanouissantes.

Rythme des études

1. Le cursus pharmaceutique vous semble-t-il :

Le cursus pharmaceutique vous semble-t-il :	Pourcentage	Nombre de réponses
Trop long	21%	693
Adapté	74%	2404
Trop court	5%	159
Total	100%	3256

Pour une grande majorité des étudiants, la durée du cursus pharmaceutique (6 ans) paraît adaptée pour l'assimilation des connaissances demandées.

2. Avez-vous déjà redoublé une ou plusieurs années au cours de votre cursus universitaire ?

Avez-vous déjà redoublé une ou plusieurs années à l'université ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	63%	2061
Non	37%	1195

Près de 2/3 des étudiants en pharmacie ont déjà redoublé au moins une fois pendant leur cursus universitaire.

3. Si "Oui", laquelle ou lesquelles ? (Choix multiple)

Année de redoublement	Pourcentage	Nombre de réponses
PCEP1	25,8%	635
PACES	50,7%	1249
DFGSP2	11,5%	285
DFGSP3	4,8%	120
DFASP1	2,2%	52
DFASP2	1,5%	37
6 ^{ème} année	0,3%	8
Autre	3,2%	77
Total	100%	2463

Les trois quarts des étudiants en pharmacie ayant redoublé ont recommencé leur première année (que ce soit la PCEP1 avant la réforme, ou la PACES après la réforme des études).

Par la suite l'année la plus redoublée est la DFGSP2, avec plus d'un étudiant sur dix.

4. Selon vous, pour quelles raisons avez-vous redoublé ? (Choix multiple)

Pour quelles raisons ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Familiales	9,6%	293
Médicales	3,7%	122
Investissement associatif	3,7%	119
Manque de motivation	11,7%	378
Manque d'intérêt	4,9%	158
Relâchement post PCEP1/PACES	7,5%	245
Difficulté de l'année	27,3%	886
Redoublement volontaire	2,7%	89

Redoublement de l'année de concours	39,5%	1287
Autre	3,6%	117
Total	—	3694

On note que parmi les redoublants, près de **75% ont redoublé la première année de concours**. Parmi eux, 39,5% étaient conscients de la difficulté de cette année et ont fait le choix de se représenter au concours.

Hormis l'année de concours, la cause principale de redoublement des étudiants est la difficulté de l'année. Les années d'étude du cursus pharmacie sont en effet très chargées en enseignements.

Plus de 10% des étudiants redoublants n'ont pas validé une année **par manque de motivation**.

Ces critères ont été évalués promotion par promotion dans les tableaux suivants. Les étudiants, actuellement en PACES n'ont pas été pris en compte pour cette question.

2^{ème} Année

Année d'études	Avez-vous déjà redoublé ?	Quelle année ?	Pourcentages	Nombre de réponses
DGFSP1	Non		25,5%	215
	Oui	Année de concours	69,9%	558
		P2	4,6%	32
Total			100%	805

3^{ème} Année

Année d'études	Avez-vous déjà redoublé ?	Quelle année ?	Pourcentages	Nombre de réponses
DGFSP2	Non		26,8%	231
	Oui	Année de concours	58,5%	505
		P2	11,8%	102
		3A	2,9%	25
Total			100%	863

4^{ème} Année

Année d'études	Avez-vous déjà redoublé ?	Quelle année ?	Pourcentages	Nombre de réponses
DFASP1	Non		65,1%	717
	Oui	Année de concours	29,3%	328
		P2	2,7%	31
		3A	2,8%	32
		4A	0,1%	11
Total			100%	1119

5^{ème} Année

Année d'études	Avez-vous déjà redoublé ?	Quelle année ?	Pourcentages	Nombre de réponses
DFASP2	Non		35,3%	169
	Oui	Année de concours	47,9%	229
		P2	6,0%	29
		3A	4,2%	20
		4A	3,8%	18
		5A	2,8%	13
Total			100%	478

6^{ème} Année

Année d'études	Avez-vous déjà redoublé ?	Quelle année ?	Pourcentages	Nombre de réponses
6A	Non		36,1%	74
	Oui	Année de concours	49,2%	101
		P2	3,9%	8
		3A	2,9%	6
		4A	1,5%	3
		5A	4,9%	10
		6A	1,5%	3
Total			100%	205

5. En moyenne par semaine, combien d'heures d'enseignements suivez-vous au sein de la faculté ?

Heures d'enseignements suivis à la faculté par semaine	Pourcentage	Nombre de réponses
De 0 à 5h	14,5%	414
De 5 à 15h	27,1%	826
De 16 à 25h	32,8%	1006
De 26 à 35h	25,3%	745
Plus de 35h	0,3%	75
Total	100%	3066

Selon une étude de l'OVE, les étudiants inscrits à l'Université (toutes filières confondues) passent en moyenne 17 heures par semaine en cours à la faculté.

6. Etes-vous présent aux cours magistraux ?

Etes-vous présent en cours magistraux ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Toujours (100% des cours)	27%	876
Souvent (75% des cours)	25%	826
Régulièrement (50% des cours)	13,5%	440
Rarement (25% des cours)	21%	674
Jamais (0% des cours)	13,5%	440
Total	100%	3256

La présence en cours magistral peut conditionner le taux de redoublement des étudiants. En effet, de la première à la dernière année, les contrôles de présence en cours magistraux sont très hétérogènes d'une UFR à une autre. Avec près de 35% des étudiants avouant n'aller en cours que rarement voir jamais, il pourrait sembler nécessaire de renforcer ces contrôles.

7. Si pas "Toujours", pour quelles raisons ? (Choix multiple)

Si pas « Toujours », pour quelles raisons ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Inintérêt du cours magistral	40,5%	1320
Raisons de santé	2,8%	90
Temps de transport trop important	8,5%	278
Existence d'alternative à la présence	35,4%	1151
Raisons familiales	1,3%	43
Activité rémunérée extra-universitaire	15,6%	507
Temps utilisé pour le travail personnel lié aux études	37,4%	1218
Autre	7,3%	239
Total	—	4846

Pour 40,5% d'entre eux, le manque d'intérêt de certains cours magistraux ne les incite pas à y assister. Ce résultat est à prendre avec du recul dans la mesure où la même proportion d'étudiants profite du temps libéré pour travailler les cours par eux-mêmes.

L'existence d'alternatives à la présence en cours est fortement responsable de l'absentéisme. Ces systèmes mis en place par les étudiants ont pour vocation de procurer à chacun l'ensemble des cours magistraux rédigés par eux-mêmes à tour de rôle. Ils sont censés apporter un support de cours complet afin de leur permettre d'assister au cours, en privilégiant l'écoute à une prise de note continue. L'effet pervers de ces outils est qu'ils sont devenus des alternatives à la présence en cours.


Le corps enseignant aurait tout intérêt à travailler activement avec les associations représentatives des étudiants en pharmacie afin de fournir aux étudiants des photocopiés à compléter au fur et à mesure des cours magistraux pour pallier ce qui est vu aujourd'hui par les enseignants comme un problème. Ces photocopiés seraient alors mis à disposition des étudiants bien avant le déroulement des cours magistraux.

Enfin plus de 15% des étudiants n'ont pas la possibilité d'assister au cours à cause d'une activité extra-scolaire rémunérée qu'ils exercent à côté de leurs études. Il peut sembler anormal qu'une activité extra-universitaire prenne le pas sur les enseignements, et ce malgré l'aspect formateur que représente l'expérience officinale pendant les études. Une communication claire et fiable des plages horaires d'enseignements pratiques et théoriques annuelles avant la rentrée permettrait aux étudiants contraints de se salarier pendant l'année, de s'organiser pour ne pas rater les enseignements.

8. En moyenne par semaine, combien d'heures consacrez-vous à votre travail personnel lié aux études ?

Combien d'heures par semaine travaillez-vous vos cours ?	Pourcentage	Nombre de réponses
De 0 à 5h	24,1%	706
De 6 à 15h	36,4%	1062
De 16 à 25h	20,4%	595
De 25 à 35h	10%	292
>35h	9,1%	265
Total	100%	2920

Beaucoup d'étudiants ont indiqué n'étudier que très peu leurs cours tout au long de l'année et se mettre à travailler uniquement quelques semaines avant les partiels. Le système de partiels semestriel ne favorise pas le travail régulier des étudiants. Pour éviter ce phénomène de bachotage, la mise en place de contrôles de connaissances réguliers en cours magistraux pourrait être une solution. Cela permettrait également d'augmenter la présence des étudiants en cours magistraux, et assurerait une compréhension accrue et poussée des enseignements.



Certains étudiants déclarent également ne pas avoir la possibilité de travailler leurs cours en raison d'une activité rémunérée à côté de leurs études.

La plupart des étudiants consacrant plus de 35h au travail lié à leurs études sont des étudiants qui sont en année de concours (qu'il s'agisse de l'internat ou du concours de première année). Si ces années sélections poussent les étudiants à travailler par eux-mêmes, elles ne doivent cependant pas être là uniquement pour sélectionner les étudiants mais bien pour débiter leur formation en vue de leurs études ou de leur spécialisation dans la filière hospitalière.

Il serait souhaitable de profiter de cet investissement accru de l'étudiant pendant son année de concours afin que celui-ci ait un impact bénéfique sur ses connaissances futures et ne consiste pas simplement à du bachotage.

Pédagogie

1. Quels supports pédagogiques utilisez-vous dans le cadre de vos études de Pharmacie ? (Choix multiple)

Supports de cours	Pourcentage	Nombre de réponses
Vos notes personnelles	68 %	2199
Polycopiés de cours	68 %	2221
Système de ronéo / Partage de cours	64 %	2093
Espace numérique de travail	53 %	1741
Cours des années précédentes	16 %	1231
Autres	6 %	208
Total	-	9693

Les notes personnelles ainsi que les polycopiés de cours restent très plébiscités par les étudiants puisqu'ils restent les supports principaux utilisés pour 68% des répondants.

Les systèmes de prise de notes collectifs (ronéos, partage de prise de notes) restent aussi en bonne position et sont largement utilisés par les étudiants puisqu'ils sont utilisés par 64% d'entre eux.

Les espaces numériques de travail sont en plein essor et ont passé le cap des 53% d'utilisation. Il faut nuancer cet item car il n'est pas dépendant uniquement des étudiants mais également de leurs enseignants et de leur maîtrise de l'outil informatique ainsi que de la praticité d'utilisation de la plateforme mise à disposition par leur université.

En conclusion, il reste un fort attachement au format « papier » avec un certain essor du numérique.

2. Votre faculté/université vous permet-elle d'évaluer les supports pédagogiques de votre formation ?

Evaluation des supports pédagogiques	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	26%	841
Non	74%	2415

Seul 26% des étudiants peuvent évaluer les supports de cours mis à leur disposition.

L'A.N.E.P.F. tient à rappeler que quels que soient les supports d'enseignements utilisés, il est important de les évaluer chaque année. Cette évaluation, faite par les étudiants sous forme de QCM (format papier ou électronique) anonyme, n'a en aucun cas pour but de sanctionner des enseignements ou des enseignants mais bien d'inscrire l'ensemble de chaque faculté dans une démarche qualité, une démarche d'amélioration continue, enseignée aux étudiants dès la deuxième année.

3. Si « Oui », Comment ? (synthèse question ouverte)

Dans les facultés où les étudiants peuvent évaluer les supports pédagogiques, les enquêtes se font sous la forme de :
- Questionnaires semestriels en version papier
- Questionnaires hebdomadaires
- Questionnaires semestriels en ligne sur les plateformes informatiques
<i>Les questionnaires sont parfois organisés EC par EC</i>
- Enquêtes ponctuelles au cours de l'année
- Réunion semestrielle entre le corps enseignant et les délégués de promotion.

Le système le plus performant pour évaluer les enseignements serait un questionnaire semestriel en ligne par UE, obligatoire à remplir pour accéder aux résultats d'examens. Dans l'idéal le questionnaire contiendrait une partie expression libre et une partie avec des critères d'évaluation à cocher ou non.

4. Votre faculté vous permet-elle d'évaluer vos enseignements ?

Evaluation des enseignements	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	46%	1499
Non	54%	1757

Seul **un étudiant sur deux** a pu évaluer ses enseignements pour ceux ayant répondu à cette enquête. Nous avons vu que plus de 20% des étudiants ne se rendent pas en cours car ils les considèrent sans intérêt. Laisser l'opportunité aux étudiants d'évaluer les enseignements pourrait aider les enseignants à adapter la forme de leurs cours et ainsi ramener les étudiants en cours. Des outils numériques peuvent être utilisés en cours magistraux afin de rendre ceux-ci plus interactifs, des QCM participatifs ou un logiciel de modélisation de molécules en sont quelques exemples.

Les étudiants restent quand même attachés aux cours en présentiel et à la possibilité de poser leurs questions aux enseignants. La formule tout numérique avec cours sur DVD ou rediffusion en amphithéâtre n'est pas une solution adaptée.

L'A.N.E.P.F. tient à rappeler que d'après l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ainsi que l'article 2 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie : « Cette formation est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements. »

5. Si « Oui », Comment ?

Dans les facultés où les étudiants peuvent évaluer les enseignements, les enquêtes se font sous la forme de :
- Questionnaires en ligne (<i>ces questionnaires sont parfois obligatoires pour accéder à ses résultats par exemple. Ils sont anonymes dans la majorité des facultés, mais ce n'est pas toujours le cas.</i>)
- Des feuilles de satisfaction avec commentaire à remplir après les examens
- Questionnaires élaborés par les élus étudiants (<i>sans l'expertise d'un corps professoral</i>)
- Enquête type Google Doc transmis via l'ENT

L'ANEPEF rappelle que l'évaluation des enseignements par les étudiants est primordiale. De nombreux systèmes ont été mis en place dernièrement. Elle ne doit pas

être accompagnée de la notion de sanction mais bien viser l'optimisation et l'amélioration des enseignements. En tant que premiers destinataires, les étudiants ont très souvent des avis pertinents sur l'évolution de la pédagogie, ce qui est certainement une des clefs pouvant faire augmenter la présence en cours de ces derniers.

L'ANEPF, au regard des réponses récoltées, préconise à l'ensemble des facultés de pharmacie de mettre à disposition des étudiants des systèmes d'évaluation des cours magistraux, UE par UE de manière semestrielle (après chaque session d'examen) via un questionnaire informatique à caractère obligatoire et anonyme.

L'élaboration des questionnaires devrait se faire de concert avec les étudiants, leurs représentants élus et les enseignants.

6. Considérez-vous que les modalités de contrôle de connaissances reflètent votre formation ?

Reflet des modalités de contrôle de connaissances	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	12%	389
Pas suffisamment	28%	916
Moyennement	41%	1326
Suffisamment	17%	558
Tout à fait	2%	67
Total	100%	3256

Les étudiants considèrent, à **81%**, que **les examens ne reflètent pas suffisamment leur formation**. Le calendrier d'examen est actuellement réparti en deux périodes majeures : une à chaque fin de semestre. Ce système n'est pas optimal pour contrôler les connaissances acquises par les étudiants. En effet, il peut être difficile de juger sur une seule épreuve s'ils ont assimilés l'enseignement dans son intégralité.

Le contrôle continu pourrait permettre d'évaluer plus régulièrement et de manière plus juste le travail. **Un système mixte** regroupant partiels de fin de semestre et contrôle continu (petites épreuves sous forme de QCM, de QROC ou même d'évaluation orale) serait plus représentatif et favoriserait la présence en cours magistraux des étudiants.

Vie à l'université



1. Quels services de l'Université utilisez-vous et à quelle fréquence ?

Quels services de l'Université utilisez-vous et à quelle fréquence								
	Bibliothèque		Services de santé		Activités culturelles		Equipements et activités sportifs	
	Toujours	12%	402	0%	0	1%	32	3%
Souvent	23%	752	1%	32	3%	98	12%	390
Régulièrement	20%	647	3%	98	7%	227	14%	454
Rarement	29%	930	24%	779	30%	974	23%	746
Jamais	14%	443	68%	2207	56%	1817	46%	1493
N'est pas disponible à mon Université	2%	72	4%	129	3%	72	3%	98

Quels services de l'Université utilisez-vous et à quelle fréquence						
	Restaurant Universitaire		Cafétéria		Salles informatiques	
	Toujours	13%	433	9%	304	2%
Souvent	25%	813	28%	924	13%	413
Régulièrement	17%	551	24%	773	18%	582
Rarement	26%	838	23%	750	32%	1032
Jamais	18%	573	14%	453	34%	1106
N'est pas disponible à mon Université	1%	38	1%	42	2%	53

Les services de l'université les plus utilisés par les étudiants en pharmacie sont **les bibliothèques, les restaurants universitaires et les cafétérias avec plus de 50% d'étudiants** qui les utilisent régulièrement. Ces services universitaires sont très populaires du fait de leur proximité géographique (souvent au sein même des UFR) mais aussi du fait des tarifs adaptés qu'ils proposent.

Au contraire, près de 70% des étudiants disent ne jamais utiliser **les services de santé**. De même les salles informatiques, les activités culturelles et les équipements sportifs ne sont pas très exploités. Manque de communication institutionnelle sur la disponibilité de ces services ? Service pas en adéquation avec les besoins des étudiants ?

2. Considérez-vous la faculté comme un endroit propice à l'épanouissement personnel et social ?

Considérez-vous la faculté comme un endroit propice à l'épanouissement personnel et social ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	4%	128
Pas suffisamment	10%	334
Moyennement	30%	974
Suffisamment	38%	1237
Tout à fait	18%	573
Total	100%	3246

Il est primordial que les étudiants se sentent intégrés à leur faculté. En effet, les études doivent être une période d'émancipation pour l'étudiant, tant en rencontres personnelles que professionnelles.

Les événements organisés à la faculté ont un objectif fédérateur. Un étudiant se sentant bien au sein de sa promotion viendra beaucoup plus fréquemment en cours que s'il est exclu, et sans attaches sociales. La faculté est considérée par 56% des étudiants comme un endroit suffisamment propice à l'épanouissement personnel et social. 44% d'entre eux ne sont pas convaincus par le rôle social de la faculté.

3. Participez-vous aux événements étudiants organisés par la faculté ou les associations étudiantes ?

Participation aux événements étudiants	Pourcentage	Nombre de réponses
Jamais	11%	369
Rarement	15%	489
Régulièrement	19%	633
Souvent	30%	983
Toujours	25%	793
Total	100%	3256

Les 3/4 des étudiants participent régulièrement voir toujours aux événements étudiants. Nous entendons par événements étudiants aussi bien les événements festifs que les événements tels que les salons, forums d'orientation, journée des métiers et autres événements de sensibilisation à la santé publique.

4. Vous sentez-vous acteur de la vie de votre faculté ?

Vous sentez vous acteur de la vie de votre faculté ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	52%	1688
Non	48%	1558

5. Si « Oui », Pourquoi ? (Choix multiple)

Pourquoi vous sentez vous acteur de la vie de votre faculté?	Pourcentage	Nombre de réponses
Je vote lors des élections	47%	1532
Je fais partie d'une association étudiante	31,8%	1036
Je suis élu au sein des conseils de la faculté ou de l'université	8,7%	283
Je participe à tous les événements de la faculté	24,9%	811
Autre	1,8%	59
Total	—	3721

Toutes les UFR pharmacie en France possèdent des associations représentatives des étudiants en pharmacie. Celles-ci participent activement à la vie de l'UFR. Il est important que les étudiants puissent s'épanouir et se sentir à l'aise dans leur environnement. 31,8% des étudiants ayant participé à cette enquête font partie d'une association étudiante. L'investissement associatif, s'il ne doit pas s'opposer au bon déroulement des études, permet de développer un certain nombre de compétences extra-universitaires très appréciées par le monde du travail.

Près de 9% d'entre eux s'investissent au sein des conseils d'UFR ou de l'université et s'intéressent au système universitaire. Les étudiants ont également un droit de vote qu'ils utilisent pour presque 50% de ceux qui ont répondu à ce questionnaire.


L'université est une instance de formation démocratique accordant à chaque étudiant le droit d'élire ses représentants. Il est important d'attirer l'attention des étudiants sur l'intérêt de voter pour ses représentants et de s'intéresser aux programmes des listes candidates lors des différentes élections étudiantes. Il ne s'agit pas non plus de former uniquement de futurs pharmaciens mais bien des citoyens responsables.

6. Vous sentez-vous bien informés/représentés au niveau de votre université/UFR ?

Vous sentez-vous bien informés/représentés au niveau de votre université/UFR ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui, retours réguliers des élus et de l'université	52%	1700
Non je n'ai aucun retour	28%	916
Non car ça ne m'intéresse pas	14%	445
Autre	6%	195
Total	100%	3256

Les élus étudiants assurent majoritairement leurs missions de représentation au sein des conseils où ils siègent (UFR, université, CROUS) et de redescende des informations.

Les élus UFR siègent aux conseils de gestion des UFR où sont discutées les Modalités de Contrôle de Connaissance qui sont ensuite validées par le CFVU (Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire) de l'université, décisionnaire sur tous les aspects pédagogiques. Toutes les décisions des conseils d'UFR, concernant les Modalités de



Contrôle des Connaissances et de validation des acquis et l'organisation des diplômes, doivent être approuvées au CFVU.

Le Conseil d'Administration de l'université détermine quant à lui la politique de l'établissement en approuvant le contrat d'établissement de l'Université. Par ailleurs, il vote le budget (précédemment décidé dans chaque UFR par son conseil de gestion) et approuve les comptes, adopte le règlement intérieur, adopte les règles relatives aux examens, approuve le rapport annuel d'activité. Les étudiants sont représentés par les élus étudiants dits « centraux » dans ces 2 instances Universitaires.

L'ANEPF assure le suivi et la formation des élus étudiants via l'organisation de week-end de formations spécifiques tels que le Séminaire National des Etudiants Elus en Pharmacie (SNEEP) mais aussi lors d'Assemblées Générales. Elle favorise également l'interdisciplinarité en organisant avec les étudiants en médecine, maïeutique et en odontologie des week-ends de formation en commun.

Insertion professionnelle



1. Avez-vous déjà effectué un séjour à l'étranger en rapport avec votre cursus universitaire ?

Avez-vous déjà effectué un séjour à l'étranger en rapport avec votre cursus universitaire	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	6%	195
Non	94%	3061

Les expériences à l'étranger sont une plus-value pour les étudiants en pharmacie quelle que soit la filière qu'ils souhaitent poursuivre. En effet, cela permet non seulement d'acquérir une expérience professionnelle, de travailler et maîtriser une langue étrangère mais aussi de découvrir un mode de fonctionnement différent. Cependant seulement 6% des étudiants ont déjà effectué un stage à l'étranger. Il existe pourtant des programmes d'échange dont on trouvera une description ci-après :

- **Le Student Exchange Programme de l'IPSF (International Pharmaceutical Students' Federation)**, est un projet d'initiative étudiante organisé par l'IPSF et relayé au niveau national par l'ANEPF. Il offre aux étudiants en pharmacie, de la deuxième à la sixième année, la possibilité d'effectuer un **stage à l'étranger** et ainsi l'opportunité de découvrir comment est enseignée et pratiquée la pharmacie dans le monde. 60 destinations sont proposées pour des durées de 2 semaines à 2 mois et les stages peuvent être réalisés, selon les pays, en officine, industrie pharmaceutique, laboratoire de recherche, clinique ainsi qu'à l'hôpital.

- **Erasmus (European Action Scheme for the Mobility of University Students)**. Les accords ERASMUS entre universités permettent aux étudiants de réaliser des stages hospitaliers ou de recherche, d'une durée dépendante des accords signés entre les universités concernées. Les accords ERASMUS de ce type ne sont pas suffisamment développés dans certaines de nos universités pour le moment.

- **Individual Mobility Project de l'EPSA (European Pharmaceutical Students' Association)** est un projet destiné aux étudiants en pharmacie de fin d'études et aux jeunes diplômés. Ces offres de stage ponctuelles permettent aux étudiants/jeunes diplômés de gagner de l'expérience dans les domaines de la recherche et de l'industrie pharmaceutique très particulièrement. Les stages sont d'une durée de 2 à 12 mois et tous les étudiants en

pharmacie de France correspondant au profil recherché sont invités à candidater lorsque l'occasion se présente.

Les associations locales représentatives des étudiants en Pharmacie sont d'ores et déjà en charge de faire la promotion des initiatives étudiantes telles que le *Student Exchange Programme* et l'*Individual Mobility Project*, et les administrations des facultés sont en charge de la communication concernant les possibilités d'effectuer des stages hospitaliers - recherche à l'étranger (accords ERASMUS ou non) et aident les étudiants à constituer leurs dossiers. Une collaboration des associations locales et des administrations des UFR serait bénéfique pour diffuser plus largement les informations et modalités de stages à l'étranger. Les trois possibilités de départ à l'étranger n'étant pas concurrentielles, il n'y a pas de conflit d'intérêt possible, et la collaboration permettrait donc simplement aux étudiants d'être mieux informés et redirigés lorsque ces derniers demandent à effectuer un stage à l'étranger, qui sera réellement bénéfique dans le cadre de l'insertion professionnelle.

2. Si « Oui », par quel moyen êtes-vous parti ? (Choix multiple)

Organismes ayant permis un stage à l'étranger	Pourcentage	Nombre de réponses
Programme Erasmus	27%	61
<i>Student Exchange Programme</i> (SEP)	25%	57
<i>Individual Mobility Project</i> (IMP)	4%	8
Autre	44%	99
Total	100%	225

Près de 50% des étudiants ayant effectué un stage sont partis par d'autres moyens ; un quart des étudiants sont partis en stage grâce au *Student Exchange Programme* via l'ANEPEF, donc pour un stage de courte durée et plus d'un quart sont partis grâce à leur université, dans le cadre du programme ERASMUS. Une très faible proportion d'étudiants sont partis via l'*Individual Mobility Project*, il faut donc considérer que la communication sur cette possibilité doit être plus poussée, mais aussi qu'il est souvent délicat pour les étudiants français de partir 6 mois en stage puisque les dates de ces derniers ne sont pas toujours compatibles avec les emplois du temps selon l'année dans laquelle les étudiants se trouvent.

Les stages tels que le SEP ne sont pas toujours considérés par les étudiants comme une opportunité valorisante puisque ces derniers se font sur le temps personnel de l'étudiant, sont d'une courte durée (2 mois maximum) et ne sont souvent pas pris en compte par l'université. Un stage à l'étranger sera toujours très apprécié sur un *curriculum vitae*, puisqu'il est la preuve de la mobilité de l'étudiant et de son ouverture

d'esprit. Pour être plus attractif, les universités pourraient réfléchir à inclure le *Student Exchange Programme* dans les unités d'enseignement mobilité lorsque ces dernières existent.

Le nombre de places disponibles en SEP augmente chaque année puisqu'il correspond au nombre d'étudiants accueillis en France l'année précédente multiplié par un facteur prédéfini de 1.5. En 2014, 45 étudiants ont été accueillis en France ce qui donnera à l'ANEPF 60 places pour partir durant l'été 2015. Le nombre de places en IMP est dépendant des besoins des entreprises partenaires et varie chaque année. Ces offres sont ponctuelles et dépendent du travail effectué par l'EPSA et par les étudiants investis dans la gestion de ce programme. Les possibilités d'ERASMUS sont, elles, UFR-dépendantes. Notons qu'un travail d'état des lieux par l'ANEPF est actuellement en cours sur ce sujet.

3. Si « Non » pourquoi ? (Choix multiple)

Impossibilité d'effectuer un stage à l'étranger	Pourcentage	Nombre de réponses
Emploi du temps non compatible	23%	766
Financièrement impossible	30%	992
Trop difficile à trouver	17%	568
Je n'y ai jamais pensé	20%	646
Je l'envisage par la suite	35%	1139
Autre	7%	227
Total	—	4338

Ces différentes opportunités sont souvent abandonnées par manque de financement ; les bourses seraient souvent inconnues des étudiants, et les formalités varient selon les régions.

Pour 17% d'entre eux, les étudiants relatent des problèmes d'emploi du temps ; les études de pharmacie sont lourdes et laissent peu de temps pour ces stages, sauf pendant l'été, selon les UFR. Il peut être délicat de partir en stage durant l'été, particulièrement si ce stage n'est pas rémunéré et sachant que près de 40% des étudiants en pharmacie ont une activité rémunérée pendant cette période. Ces projets de stages sont donc reportés aux années ou étés suivants dans 35% des cas.

4. Avez-vous bénéficié d'aides financières pour ce stage à l'étranger ?

Avez-vous bénéficié d'aides financières pour ce stage ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	48%	99
Non	52%	91

La moitié des étudiants en stage à l'étranger ne touchent aucune aide financière pour couvrir leurs frais de transport et leurs frais de vie sur place. Pendant toute la durée de leur stage, ces derniers doivent alors trouver des fonds, il peut s'agir d'apports familiaux ou bien de leurs propres économies.

5. Si Oui, Lesquelles ? (Choix multiple)

Si Oui, lesquelles	Pourcentage	Nombre de réponses
Bourse Erasmus	15,3%	15
Bourse Ministérielle	1,0%	1
Bourse Régionale	48,9%	48
Bourse Universitaire	19,4%	19
Dédommagement de l'entreprise	11,2%	11
Bourse CROUS	4,1%	4
Total	100%	98

Il existe plusieurs organismes finançant en partie les stages et autres expériences à l'étranger. Même s'il s'agit de stages universitaires, les conseils régionaux représentent près de la moitié des aides financières perçues par les étudiants en mobilité.

Nous encourageons les étudiants voulant partir à l'étranger à constituer des dossiers de demandes de bourses auprès de tous ces organismes simultanément. Les étudiants devront se renseigner par eux même auprès de leurs universités, les associations locales d'étudiants en Pharmacie et l'ANEPF peuvent également orienter les étudiants qui le demandent.

Pour financer votre projet les différents interlocuteurs possibles sont donc :

- les Conseils régionaux
- les CROUS
- les Universités
- les Ministères

Vous trouverez ci-joint le lien vous donnant accès à l'ensemble des potentielles aides financières :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/preparer-votre-depart-a-l-etranger/bien-preparer-son-depart/etudes-superieures/financer-ses-etudes/>

6. Selon vous, avez-vous acquis assez de pratique au cours de votre formation pour réussir votre entrée dans le monde professionnel ?

Selon vous, avez-vous acquis assez de pratique au cours de votre formation pour réussir votre entrée dans le monde professionnel	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	18%	590
Pas suffisamment	29%	940
Moyennement	35%	1147
Suffisamment	16%	518
Tout à fait	2%	61
Total	100%	3256

Les étudiants en pharmacie appréhendent leur entrée dans le monde professionnel. En effet **82%** d'entre eux considèrent **ne pas avoir acquis assez de pratique** pendant leurs études. Dans le cursus pharmaceutique, la découverte des filières hospitalières et industrielles n'est possible qu'en DFASP2 lorsque les choix d'orientation sont déjà définitifs pour les étudiants. Il n'est pas logique de s'engager dans une filière sans aucune expérience dans celle-ci.

Il serait également intéressant de donner une place plus importante dans la formation commune de base aux enseignements plus pratiques tels que la qualité, la communication, le management ou le marketing et d'en intégrer de nouvelles comme le merchandising, la négociation ou la comptabilité.

7. Suivez-vous l'actualité du monde professionnel pharmaceutique ?

Suivez-vous l'actualité du monde professionnel pharmaceutique ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Toujours	9%	282
Souvent	28%	908
Régulièrement	37%	1217
Rarement	24%	770
Jamais	2%	79
Total	100%	3256

74% des étudiants en pharmacie suivent l'actualité pharmaceutique régulièrement ou plus. Ils sont intéressés par leur avenir et tiennent à se préparer au mieux pour la fin de leurs études. Il est rassurant de voir que les étudiants se posent déjà des questions sur leur avenir : la profession de pharmacien est en pleine évolution dans tous les secteurs professionnels et les étudiants s'en informent.

Il est également important que les enseignants et les maîtres de stage sensibilisent les étudiants à l'importance de bien s'informer sur les évolutions des métiers de pharmacien.

8. Par quels moyens ? (Choix multiple)

Consultation de l'actualité pharmaceutique	Pourcentage	Nombre de réponses
Presse	69%	2240
Publications ANEPF (DESIR + Revue de Presse)	45%	1479
Radio	20%	652
Internet	80%	2615
Autre	6%	192
Total	—	7178

Les médias les plus populaires chez les étudiants sont la presse et internet représentant respectivement 69% et 80% de part d'utilisation.

La presse spécialisée permet un accès régulier à l'information et une vision panoramique des enjeux. Parmi les plus connus, « Le quotidien du Pharmacien », « Le moniteur », « Le Pharmacien de France » sont des revues spécialisées possédant leurs newsletters informatiques et leurs propres sites internet.


Les réseaux sociaux sont très utilisés pour transmettre l'information rapidement. Certains acteurs du circuit pharmaceutique l'utilisent pour diffuser les actualités scientifiques, c'est le cas de la page Facebook «Pharmag» de l'OCP, ou les comptes Twitter des différents organes de presse précédemment cités. Ils permettent également de fédérer des pharmaciens animés par une même vision de la pharmacie.

9. Selon vous, les administrations de la faculté et de l'université sont-elles propices aux initiatives étudiantes ? (Question fermée)

Selon vous, les administrations de la faculté et de l'université sont-elles propices aux initiatives étudiantes ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	15%	491
Pas suffisamment	28%	915
Moyennement	40%	1310
Suffisamment	14%	466
Tout à fait	2%	74
Total	100%	3256

Toute expérience acquise en plus du cursus pharmaceutique permettra à l'étudiant de la valoriser lors de ses premiers entretiens d'embauche. Les initiatives étudiantes sont un moyen de vivre des expériences de travail en équipe, d'organisation d'événement, de management et d'acquérir de nouvelles expériences.

De nombreux moyens sont mis en place au sein de l'ensemble des UFR de pharmacie de France pour favoriser l'engagement étudiant. Les associations locales représentatives des étudiants existent grâce à une étroite collaboration avec les pôles administratifs des UFR.



La mise à disposition de locaux, l'aménagement de certaines plages horaires pourraient être des leviers favorisant l'engagement étudiant dans le cadre d'une initiative bien préparée, sérieuse et dont l'intérêt pédagogique serait alors vérifié.

Nous tenons à rappeler aux étudiants qu'il existe dans chaque université le Fonds de Soutien Des Initiatives Étudiantes (FSDIE). Il s'agit d'un fond financé par les inscriptions en début de chaque année destiné à subventionner des projets étudiants. Les fonds sont répartis par une commission constituée d'enseignants, d'étudiants et de personnel BIATOSS (bibliothécaire, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques) et missionnée pour analyser un à un chaque projet.

Rythme de vie

1. Combien de temps (en heures) par semaine consacrez-vous à vos loisirs ?

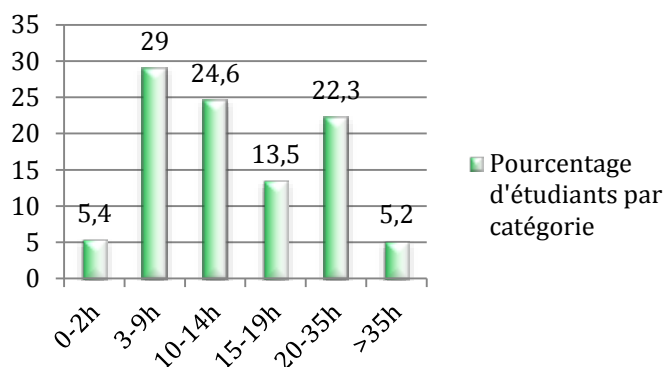
Nombre d'heures de loisir par semaine	Pourcentage	Nombre d'étudiants par catégorie
0-2h	5,4%	115
3-9h	29%	616
<u>10-14h</u>	24,6%	524
15-19h	13,5%	286
20-35h	22,3%	473
>35h	5,2%	110
Total	100%	2124

1/4 des étudiants	<5h
moyenne	10-14h
1/4 d'étudiants	>20h

En moyenne un étudiant en pharmacie consacre 12h par semaine à ses loisirs.

Les étudiants doivent consacrer du temps à des activités extra-universitaires puisque cela fait partie du développement personnel.

Temps par semaine consacré aux loisirs



La moyenne nationale sur l'ensemble des étudiants en Université est également de 12h hebdomadaires. Selon l'OVE (Observatoire de la Vie Étudiante), l'activité rémunérée n'a pas d'influence sur le temps consacré aux loisirs. Elle influe en revanche sur les temps consacrés aux cours et au travail personnel, montrant la place privilégiée qu'occupent les loisirs dans la vie d'un étudiant.

2. À combien estimez-vous votre budget mensuel destiné à vos loisirs?

Budget mensuel pour les loisirs	Pourcentage	Nombre de réponse
De 0 à 30€	23,6%	719
De 30 à 60€	26,1%	795
De 61 à 80€	5,9%	181
De 81 à 100€	17,9%	545
De 101 à 130€	1%	33
De 131 à 160€	8,8%	269
De 161 à 200€	9%	274
De 201 à 250€	1,8%	56
>250€	5,7%	173
Total	100%	3045

Plus de la moitié des étudiants en pharmacie ont un budget mensuel de moins de 60€ dédié à leurs loisirs. Par loisir est entendu toute activité non liée directement aux études ou à la vie de tous les jours.

3. Combien de temps (en heures) par semaine consacrez-vous à vos cours (enseignements et travail personnel) à la faculté ?

Nombre d'heures par semaine consacrées aux cours (enseignements et travail personnel à la faculté)	Pourcentage	Nombre de réponse
<5h	12,10%	251
5h-15h	18,50%	384
15h-35h	39,30%	816
>35h	30,10%	624
Total	100%	2075

Pour la grande majorité des étudiants (près de 70%) l'activité principale de la semaine est leur formation à la faculté. Ils y passent au moins 15h par semaine.

Les étudiants en pharmacie consacrent en moyenne autant de temps aux enseignements à la faculté que l'ensemble des étudiants français inscrits à l'Université qui y consacrent 18h hebdomadaires (source : OVE).

4. Combien de temps (en heures) par semaine consacrez-vous à votre activité rémunérée ?

Nombre d'heures par semaine consacrées à l'activité rémunérée	Pourcentage	Nombre de réponse
0	37,20%	655
1-15h	47,40%	835
16-35h	10,70%	190
>35h	4,70%	83
Total	100%	1763

Parmi les étudiants salariés, près de la moitié (47,4 %) travaillent de 1 à 15h par semaine. 15% d'entre eux travaillent plus de 16h par semaine et certains plus de 35h.

Ajouté au temps consacré aux enseignements à la faculté, il est à noter qu'il ne reste que peu voire pas de temps pour d'éventuels loisirs. Pour rappel, 70% des étudiants ayant répondu à cette question sont des étudiants de DFGSP3 ou plus.

En moyenne les étudiants en pharmacie salariés travaillent 18h par semaine (toutes périodes de l'année confondues). À titre comparatif la moyenne nationale pour un étudiant inscrit à l'Université, toutes filières confondues, est de 9h hebdomadaires (source : OVE).

Les étudiants en pharmacie, lorsqu'ils sont salariés, travaillent donc plus d'heures par semaine que la moyenne des étudiants.

Logement

1. Dans quel type de logement habitez-vous actuellement ?

Type de logement	Pourcentage	Nombre de réponse
Domicile parental	21%	694
Chez le père	1%	24
Chez la mère	3%	99
En location seul	32%	1037
En location en couple	10%	328
En colocation	14%	470
En résidence universitaire	7%	215
Dans un logement dont vous ou un proche êtes le propriétaire	11%	349
Internat	0%	13
Autre	1%	27
Total	100%	3256

Plus de **75%** des étudiants ne vivent plus chez leurs parents et sont donc **indépendants**. On remarque que seulement 20% d'entre eux habitent soit en résidence universitaire soit dans un logement dont ils sont propriétaires.

Cela signifie que plus de **55%** des étudiants en Pharmacie **doivent payer un loyer** mensuellement.

Selon une enquête de 2003 de l'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE), plus de 60 % des étudiants quittent le domicile de leurs parents pour poursuivre leurs études. Ceux-ci portent alors le nom « décohabitants ». Et parmi ceux-ci, 15 % se dirigent vers des résidences universitaires.

Ces statistiques sont en accord avec notre étude, puisqu'en 2014, 55% des étudiants en pharmacie quittent le domicile familial pour leurs études. Cependant il est à

noter que seulement 7% des étudiants en pharmacie ont fait le choix ou ont pu accéder à un logement en résidence universitaire.

Les places y sont en effet rares. À titre d'exemple en région parisienne, on estime à 15 000 le nombre de logements disponibles pour les 66 866 étudiants toutes filières confondues (dont 9 000 étudiants en pharmacie) que compte la région.

Au total, le parc géré par le CNOUS est de 165.000 lits, avec chaque année de nouveaux efforts réalisés pour ouvrir de nouvelles résidences et réhabiliter d'anciennes chambres. Tout cela reste néanmoins largement insuffisant, et les étudiants restent en attente de résultats quant à la promesse gouvernementale concernant le « Plan 40 000 ² ».

Il sera important de suivre ce critère dans les années à venir d'autant que des mesures telles que la Caution Locative Étudiante³ - initiée par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013 - ont été mises en place pour faciliter l'accès des étudiants au logement.

2. Par personne, de quelle surface disposez-vous ?

Nombre de M ² par personne	Pourcentage	Nombre de réponses
0-15 m ²	9%	257
16-25 m ²	35%	962
26-35 m ²	30%	844
>35 m ²	26%	771
Total	100%	2834

En moyenne les étudiants en pharmacie disposent de 31,35m² de surface habitable. Cependant, près de 10% des étudiants en pharmacie occupent un logement de moins de 15m², la dimension minimale d'un logement considéré comme décent étant de 9 m².⁴

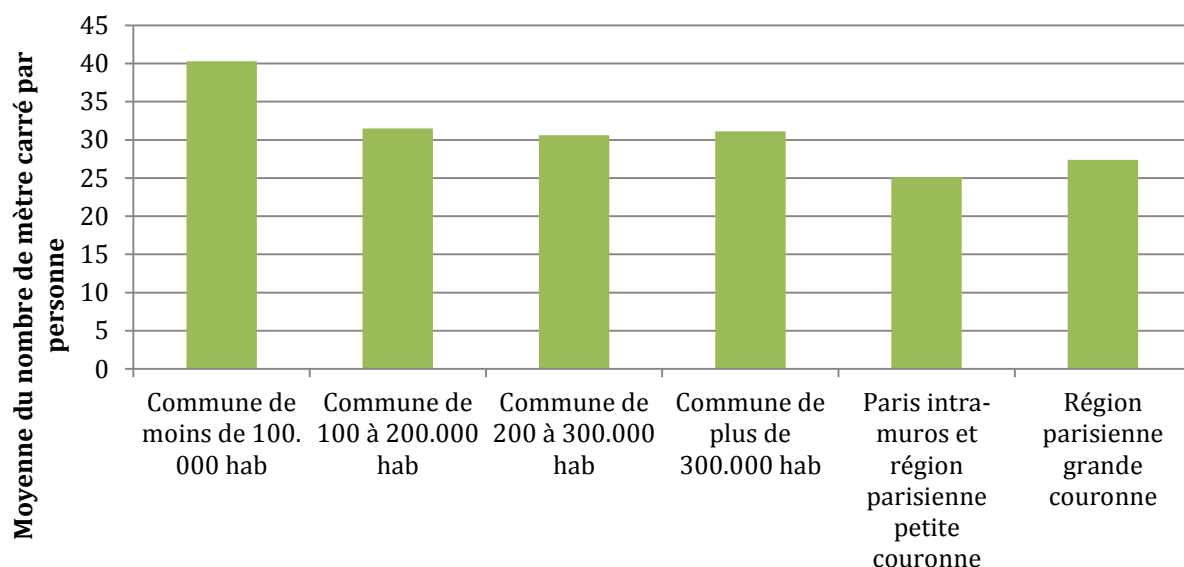
² <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76932/plan-40-000-le-logement-etudiant-priorite-du-gouvernement.html>

³ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid82047/la-caution-locative-etudiante-cle-une-garantie-de-l-etat-pour-faciliter-l-acces-des-etudiants-au-logement.html>

⁴ Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Notons qu'aujourd'hui les critères encadrant le logement étudiant ne sont pas fixés. Le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat définira les critères que devront respecter *a minima* et dans tous les cas les opérateurs du logement étudiant.

En fonction de la typographie, de quelle surface, disposez vous?



3. Si vous n'habitez plus chez vos parents, depuis combien de temps ?

Depuis combien de temps n'habitez-vous plus chez vos parents ?	
1 ^{er} quartile	<3 ans
Médiane	4 ans
3 ^{ème} quartile	>6 ans

4. Votre logement est -il propice à votre travail personnel et à vos études ?

Votre logement est -il propice à votre travail personnel et à vos études ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	4%	136
Pas Suffisamment	10%	336
Moyennement	20%	657
Suffisamment	34%	1106
Tout à fait	31%	1021
Total	100%	3256

Cette question démontre que le logement n'est majoritairement pas considéré comme un obstacle au travail personnel par les étudiants en pharmacie.

Après recoupement des données, la plupart des étudiants considérant que leur logement n'est pas propice à leur travail habitent dans de grandes agglomérations ou à Paris intra-muros. Dans ces villes avoir un appartement en toute indépendance nécessite des financements plus importants et peut donc impliquer pour l'étudiant l'obligation de trouver une activité rémunérée.

5. Etes-vous satisfait de votre logement ?

Etes-vous satisfait de votre logement ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Pas du tout	2%	69
Pas suffisamment	6%	184
Moyennement	19%	619
Suffisamment	38%	1226
Tout à fait	36%	1152
Total	100%	3256

Plus de 70% des étudiants sont satisfaits par leur logement. En 2011 le label « Lokaviz » a été mis en place par les CROUS permettant ainsi d'identifier des appartements étudiants répondant à une charte de qualité que s'engage à respecter le propriétaire. Le site internet dédié (www.lokaviz.fr) permet de consulter toutes les offres (plus de 1000 en île de France à la rentrée dernière).

Le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires), qui chapeaute les CROUS, propose également depuis 2011 un portail internet permettant une vision globale de l'offre de logements en France.

C'est aussi en 2011 qu'un rapport de la DGCCRF (*Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*) a souligné que les étudiants sont les cibles les plus fréquentes des arnaques au logement : clauses abusives, logements insalubres, exclusion de la responsabilité du bailleur en cas de défaut d'entretien du logement, autorisation de prélèvements des frais d'entretien et de réparation sur le dépôt de garantie, interdiction d'héberger des amis ...

6. Dans quelle typographie de ville habitez-vous ?

Typographie de la ville habitée	Pourcentage	Nombre de réponses
Commune de moins de 100.000 hab	22%	711
Commune de 100 à 200.000 hab	23%	758
Commune de 200 à 300.000 hab	15%	500
Commune de plus de 300.000 hab	29%	954
Paris intra-muros et région parisienne petite couronne	7%	236
Région parisienne grande couronne	3%	98
Total	100%	3256

7. Combien de temps en transport mettez-vous pour aller de votre logement à votre UFR ?

Temps de transport jusqu'à l'UFR	Pourcentage	Nombre de réponses
<10 min	31,7%	762
10-30mn	46,3%	1111
30mn-1h	15,7%	377
>1h	6,3%	152
Total	100,0%	2402

8. Quel budget mensuel représente votre transport?

Budget mensuel pour le transport	Pourcentage	Nombre de réponses
0-15€	22,3%	526
16-30€	29,8%	705
31-70€	28,0%	660
>70€	19,9%	470
Total	100%	2361

Typographie	Moyenne du budget mensuel pour le transport en fonction de la typographie
Commune de moins de 100. 000 habitants	73,96 €
Commune de 100 à 200.000 habitants	44,40 €
Commune de 200 à 300.000 habitants	52,00 €
Commune de plus de 300.000 habitants	109,85 €
Paris intra-muros et région parisienne petite couronne	68,41 €
Région parisienne grande couronne	78,86 €

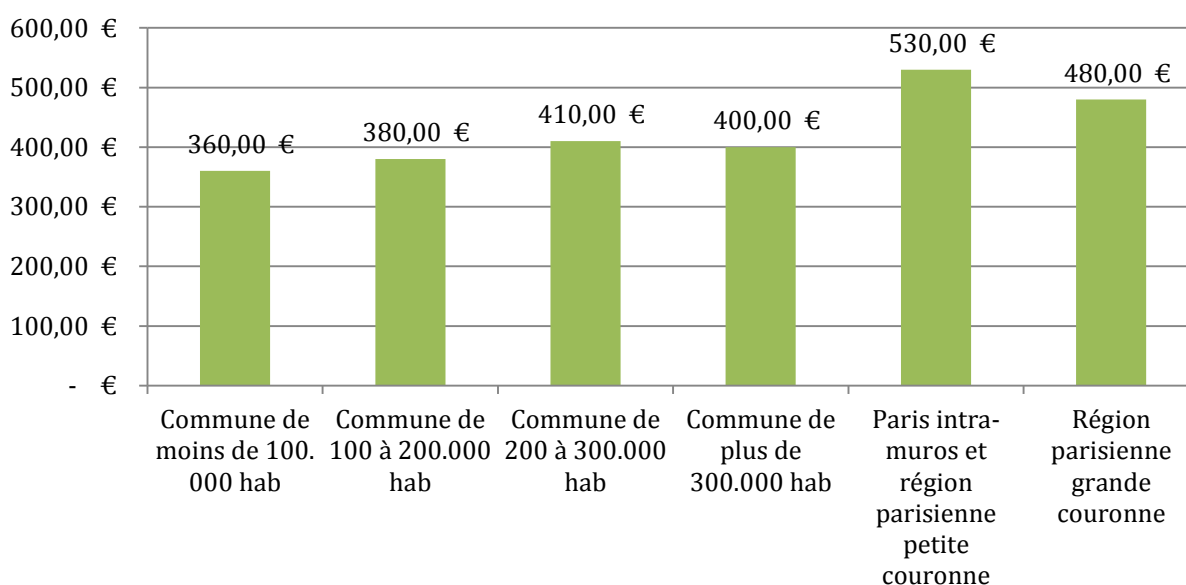
Le budget transport est plus élevé pour les étudiants en pharmacie habitant dans les communes de plus de 300 000 habitants et dans les communes de moins de 100 000 habitants. Selon l'enquête 2006 "Conditions de vie des étudiants" de l'OVE (*Observatoire national de la vie étudiante*) les étudiants consacrent plus de 80 % de leur budget aux dépenses courantes : les transports en représentent plus de 15 %.

9. Si vous n'habitez plus chez vos parents, quel est, par personne le montant de votre loyer (charges comprises) ?

Montant du loyer par étudiant	Pourcentage	Nombre de réponses
0-300€	23,9%	368
301-500€	57,5%	887
501-700€	15,8%	244
>700€	2,8%	43
Total	100%	1542

Les dépenses de loyer, que celui-ci soit payé avec ou sans l'aide des parents, sont en moyenne de 400€ mensuels. Elles augmentent avec la taille de la commune de résidence et sont particulièrement élevées en région parisienne et à Paris, comme on peut le voir sur le graphique suivant :

Montant du loyer en fonction de la typographie des villes



Toutes typographies confondues et après suppression des valeurs extrêmes, la moyenne du loyer mensuel calculée à partir de ces données est de **397,54€**

La moyenne des études menées par l'*Etudiant* sur toute la population étudiante française est de 388€ soit des valeurs concordantes à celles de cette enquête.

La baisse du prix des loyers est également due à l'explosion de sites permettant la location de biens sans passer par des agences. Paris reste néanmoins l'exception, les loyers continuent d'y augmenter. Les studios s'y louent en moyenne 744€ (+0.5% en un an) et les deux pièces 1249€ (+3.7%) selon le baromètre annuel des loyers de « Etudiants aujourd'hui ». Mais la hausse a beaucoup décéléré en comparaison à la rentrée 2013.

Cette diminution du prix des loyers, surtout pour les petites surfaces, peut également s'expliquer par la nouvelle loi Alur, adoptée en Mars 2014, loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, qui instaure notamment un encadrement du prix des loyers.

10. Avez-vous recours à des apports extérieurs pour financer votre loyer ?

Recours à des apports extérieurs pour financer le loyer	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	64%	2084
Non	36%	1162

11. Si oui, lesquelles ? (Choix multiple)

Apports extérieurs pour financer le loyer	Pourcentage	Nombre de réponses
Apport familial ou de proches	37,8%	1230
Bourses	18,1%	590
Aides Personnalisées au Logement	48%	1563
Autre	4,8%	156
Total	100%	3539

En majorité les apports financiers extérieurs proviennent des Aides Personnalisées au Logement (APL) versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). C'est une aide au logement qui est ouverte à toutes personnes ayant un logement conventionné et selon plusieurs conditions. Cependant le montant de cette aide est plafonné à 290€ par personne et par mois.

12. A combien s'élève la totalité de ces aides ?

Montant des aides destinées au logement	Pourcentage	Nombre de réponses
0-100€	14,7%	200
101-300€	46,8%	639
301-500€	25,2%	344
501-700€	9,9%	135
>700€	3,4%	46
Total	100%	1364

Activité rémunérée



1. Exercez-vous une activité rémunérée en dehors de votre cursus universitaire ?

Etudiant exerçant une activité rémunérée	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	53%	1738
Non	47%	1516

Ce sont 53% des étudiants qui exercent une activité rémunérée en parallèle de leur cursus universitaire. Selon une enquête de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante), publiée en 2013, toutes filières confondues, 45% des étudiants, travaillent en tant que salariés pendant leurs études. **La population étudiante salariée dans la filière pharmacie est plus importante que la moyenne nationale.**

2. Votre activité extra-universitaire est-elle en lien avec vos études ?

Votre activité extra universitaire est-elle en lien avec vos études ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	61,1 %	1390
Non	38,9 %	886

Les étudiants salariés exercent pour plus de 60% d'entre eux, une activité liée à leurs études. Ceux-ci travaillent, en grande majorité, dans le milieu officinal. L'activité officinale permet, d'une part, d'acquérir et de développer une expérience professionnelle et d'autre part, de mettre en application les enseignements dispensés à la Faculté. Elle présente une vraie plus-value pédagogique et professionnelle pour un étudiant en pharmacie mais ne doit idéalement pas l'handicaper dans l'avancée de son cursus.

3. Quel type d'activité exercez-vous ?

Types d'activités rémunérées exercées	Pourcentage	Nombre de réponses
Activité rémunérée dont le contenu est en lien avec la formation suivie (internes ou externes des hôpitaux)	26,3%	570
Activité rémunérée non incluse dans le cursus universitaire et exercée moins d'un mi-temps.	40,5%	879
Activité rémunérée non incluse dans le cursus universitaire, exercée au moins à mi-temps et moins de 6 mois par an.	11,4%	247
Activité rémunérée non incluse dans le cursus universitaire, exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an.	9,3%	202
Stage et alternance	6,1%	133
Autre	6,4%	139
Total	100%	2170

Il existe deux types d'activités rémunérées : celles intégrées aux études (les étudiants internes, externes) et celles ne faisant pas partie du cursus pharmaceutique.

Certains étudiants continuent de travailler en dehors de leurs cursus pendant leur externat ce qui explique le nombre de réponses supérieures au nombre d'étudiants salariés. Près de **40,5% des activités rémunérées exercées par les étudiants sont extra-universitaires** et réalisées à moins d'un mi-temps. Notons aussi qu'environ 20% de ces activités rémunérées correspondent à plus d'un mi-temps et ont une forte probabilité de nuire au bon déroulé de l'année universitaire en cours.

4. Votre activité extra-universitaire est-elle en lien avec votre projet professionnel?

Votre activité extra-universitaire est-elle en lien avec votre projet professionnel?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	44,7 %	1030
Non	55,3 %	1272

Les 55,3% de réponses négatives comprennent les étudiants ne travaillant pas du tout dans le domaine de la santé mais également ceux travaillant dans un domaine pharmaceutique différent de leur orientation universitaire. Ces étudiants travailleraient, principalement **dans un intérêt financier** sans apport pédagogique à la clé bien que toute expérience professionnelle soit intéressante dans la perspective de leur insertion professionnelle future.

5. Selon vous, quel impact votre activité rémunérée a-t-elle sur vos résultats universitaires ?

Impact de l'activité rémunérée sur les résultats universitaires	Pourcentage	Nombre de réponses
Très mauvais	3,1%	60
Mauvais	12,3%	237
Aucun	41,9%	810
Bon	29,8%	575
Très bon	12,9%	250
Total	100,0%	1932

Les étudiants salariés ne voient pas tous leurs activités extra-universitaires de la même façon. 42% d'entre eux estiment que leur emploi n'a aucun impact sur leurs performances universitaires. Il s'agit en partie d'étudiants ne travaillant que pendant la période estivale (voir question IX.7)

Près de 40% d'entre eux jugent que leurs activités rémunérées ont un impact favorable sur leurs études. Elles leur permettent d'appliquer leurs connaissances théoriques et se confronter à la réalité du monde professionnel. Le manque de pratique dans les études pharmaceutiques est rattrapé par une importante part des étudiants qui travaillent d'eux même parallèlement à leurs études.

Les **15,4% d'étudiants considérant que leur activité rémunérée a un impact néfaste** sur leurs études doivent être au centre des préoccupations. Bien que l'exercice d'une activité rémunérée permette aux étudiants d'acquérir une vision plus professionnelle de l'univers pharmaceutique, il peut rapidement devenir un obstacle à la réussite universitaire s'il n'apporte aucune connaissance en rapport avec la pharmacie, ou si celui-ci occupe une part trop importante de leur emploi du temps.

6. Comment percevez-vous votre activité rémunérée ? (Choix multiple)

Comment percevez-vous votre activité rémunérée ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Mon activité rémunérée permet une amélioration de mon niveau de vie	38,0 %	1239
Mon activité rémunérée me permet d'acquérir une expérience professionnelle	41,1 %	1337
Mon activité rémunérée m'assure une indépendance à l'égard de mes parents	26,8%	871
Mon activité rémunérée m'est indispensable pour vivre, c'est une contrainte	8,9 %	292
Je travaille car j'ai du temps libre	6,9 %	224
Autre	2,2 %	72
Total	—	4035

63% des opinions étudiantes jugent ce travail bénéfique, 38% car il améliore leur niveau de vie et 41,1% car il apporte une expérience professionnelle. Il permet, pour 26,8% d'assurer leur indépendance économique vis à vis de leur entourage familial. Enfin, 8,9% considèrent leur activité rémunérée comme une contrainte indispensable pour vivre décemment.

Après comparaison des données étant à notre disposition, les 6,9% d'étudiants travaillant pendant leur temps libre, sont pour plus de 80%, des étudiants redoublants ayant déjà reçu les enseignements l'année précédente et disposant donc d'un emploi du temps plus flexible.

7. Exercez-vous votre activité rémunérée pendant l'année universitaire (période de dispensation des enseignements) ?

Exercez-vous une activité rémunérée pendant l'année universitaire ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	48 %	1574
Non	52 %	1680

Près de la moitié des étudiants travaillent pendant les périodes de dispensation des enseignements universitaires. Toute activité salariée effectuée pendant le calendrier d'enseignements est susceptible d'interférer avec les résultats universitaires de l'étudiant.

Les étudiants s'engageant auprès d'un employeur au cours d'une année universitaire doivent s'assurer que leurs activités ne les empêcheront ni de suivre les enseignements à la Faculté, ni de se libérer un temps de travail personnel suffisant pendant les périodes de révisions d'examens.

8. Si "Oui", à combien s'élève en moyenne votre salaire mensuel net ?

Salaire mensuel net	Pourcentage	Nombre de réponses
0-150€	30,5%	496
150-300€	33,3%	540
300-450€	15,4%	250
450-600€	6,9 %	112
>600€	13,9 %	226
Total	100%	1624

On remarque que plus de 60% des salaires perçus sont inférieurs à 300€ ce qui correspond bien à la rémunération d'un travail effectué à moins d'un mi-temps. Les 40% restant correspondent eux par contre à un emploi effectué à plus d'un mi temps et ce, en parallèle des enseignements universitaires.

9. Exercez-vous une activité rémunérée pendant l'été ?

Activité rémunérée pendant l'été	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	75 %	2437
Non	25 %	817

En moyenne 75% des étudiants en pharmacie de France exercent une activité rémunérée pendant la période estivale. Toujours selon une enquête menée par l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante), toutes filières confondues ce sont 63% des étudiants qui travaillent l'été. Encore une fois, dans la filière pharmacie, la population étudiante salariée est plus importante que la moyenne nationale. Cette forte proportion d'étudiants en pharmacie travaillant l'été s'explique particulièrement par un emploi du temps moins saturé et une multiplication des offres en milieu professionnel dont ils disposent durant cette période de l'année.

10. Si "Oui", à combien s'élève votre salaire mensuel net ?

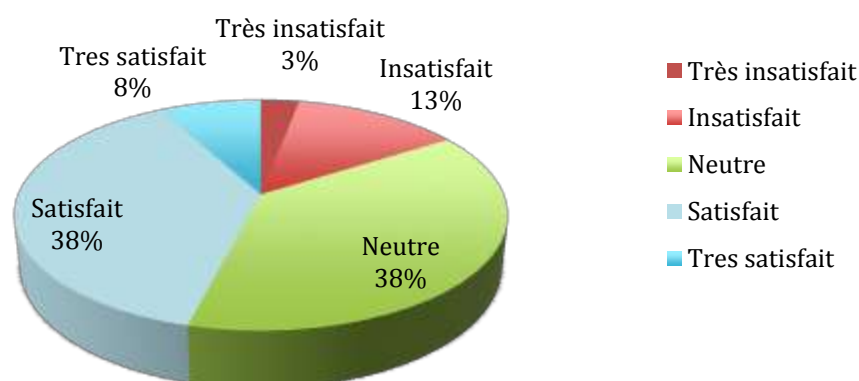
Salaire mensuel net	Pourcentage	Nombre de réponses
0-150€	2,4 %	57
150-300€	5 %	122
300-450€	6,2 %	150
450-600€	7 %	170
>600€	79,4 %	1925
Total	100%	2424

Pendant l'été, 80% des étudiants touchent le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance) ou plus car ils peuvent se permettre de travailler à plein temps. Cela leur permet d'économiser pour la rentrée et l'année universitaire à venir. En ce sens, l'activité rémunérée devient ici, un investissement pour la poursuite des études car elle permet d'améliorer la qualité de vie de l'étudiant tout au long de l'année qui l'attend.

1. Etes-vous satisfait du système de santé actuel ?

Satisfaction au système de santé actuel	Pourcentage	Nombre de réponses
Très insatisfait	3 %	95
Insatisfait	13 %	416
Neutre	38 %	1246
Satisfait	38 %	1233
Très satisfait	8 %	266
Total	100%	3256

Satisfaction du système de santé actuel



En moyenne, les étudiants n'ont pas d'avis sur le système de santé actuel, ce qui peut témoigner d'un manque d'information et de compréhension de ce dernier. Malgré tout, presque 50% d'entre eux sont satisfaits et n'ont pas rencontré de soucis avec celui-ci. On note une part conséquente d'étudiants sans avis sur la problématique. Cela peut probablement s'expliquer par un manque d'information, de données et de compréhension de celui-ci.

2. Avez-vous une mutuelle complémentaire ?

Inscription à une mutuelle complémentaire	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	92 %	3005
Non	8 %	251

Au moment de l'inscription à l'Université, l'étudiant obtient le statut d'étudiant et devient à ce titre couvert par la branche « étudiante » de la sécurité sociale. Celle-ci ne couvre pas l'étudiant à 100%, il est alors possible d'avoir recours à une mutuelle complémentaire.

L'étudiant a donc pour couverture un régime obligatoire étudiant dont la gestion est confiée à deux interlocuteurs : l'étudiant a le choix entre la LMDE (La Mutuelle Des Etudiants), et un réseau de mutuelles régionales (SMERA en Rhône-Alpes, SMEBA en Bretagne, SMENO en Normandie...).

Pour le régime complémentaire, il peut faire appel à ces organismes qui disposent aussi d'offres de complémentaires santé **ou bien à d'autres prestataires de mutuelle assurantielle ou mutualiste (AMPLI, GPM, La Médicale, MACSF, mutuelle de ses parents...).**

Les prestations (taux de remboursement notamment) de ces organismes de sécurité sociale étudiante sont exactement les mêmes pour ce qui est du volet régime obligatoire et peuvent différer en fonction des contrats pour ce qui est de la part complémentaire. **Plus de neuf étudiants sur dix** choisissent d'adhérer à l'un de ces systèmes de complémentarité.

Les étudiants en pharmacie possèdent donc une couverture sociale optimale.

3. Si « oui », comment la jugez-vous ?

Satisfaction aux mutuelles complémentaires	Pourcentage	Nombre de réponses
Très insatisfaisant	3 %	110
Insatisfaisant	7 %	235
Neutre	26 %	842
Satisfaisant	37 %	1202
Très satisfaisant	19 %	603
Total	100%	3256

Plus de la moitié des étudiants sont satisfaits par leur mutuelle complémentaire et 19% d'entre eux en sont même très satisfaits. Toutefois, il est nécessaire de contextualiser la réponse à cette question, de nombreux étudiants sont satisfaits ou très satisfaits de leur mutuelle complémentaire alors que 41 % de ceux-ci sont en bonne santé, ils ont donc très rarement affaire au système de santé.

De plus, parmi les étudiants interrogés, nous n'avons pas de détail du type de service complémentaire de l'étudiant (mutuelle parentale, mutuelle privée,...). La réponse à cette question ne permet donc pas une analyse pertinente du service rendu par les différents acteurs du marché des complémentaires santé.

4. Etes-vous satisfait de votre état de santé ?

Etes-vous satisfaits de votre état de santé ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Je suis sans cesse handicapé par mon état de santé	1 %	31
Je tombe souvent malade	5 %	162
J'ai une santé correcte	14 %	464
Je suis en bonne santé	41 %	1339
Je me sens en parfaite santé	39 %	1260
Total	100%	3256

Certains étudiants sont également atteints de pathologies chroniques. Il faut savoir que dans la majorité des facultés, le cursus peut être adapté aux étudiants dans cette situation sur présentation des certificats médicaux nécessaires.

5. Durant vos études, avez-vous subi un accident entraînant une hospitalisation, une rééducation ou autre ?

Etudiants ayant subi un accident	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	16 %	522
Non	84 %	2734

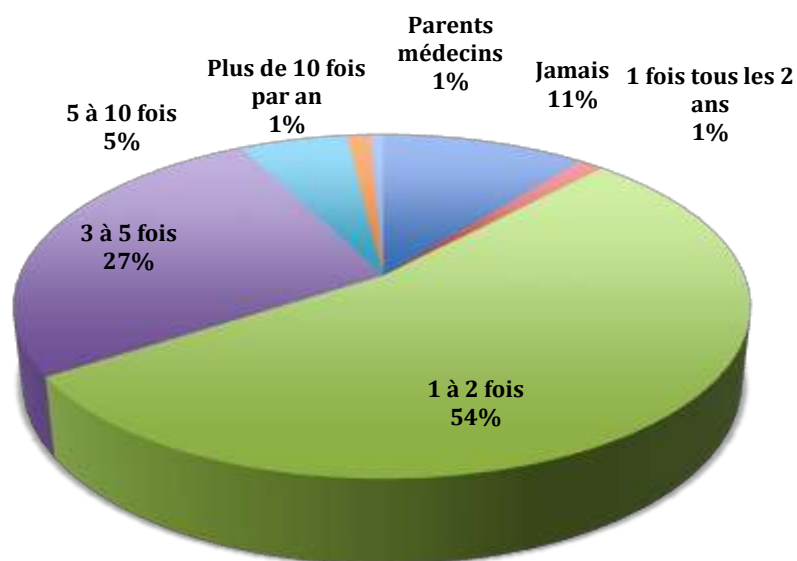
Parmi l'ensemble des étudiants ayant répondu au sondage, 16% ont déjà, au cours de leurs études, subi un accident entraînant une hospitalisation, une rééducation ou autre. Ces accidents provoquent une incapacité physique plus ou moins longue et une indisponibilité temporaire, mais peuvent impacter l'étudiant à d'autres niveaux. Les démarches sont longues et fastidieuses, l'avance des frais de soins peut être lourde et les délais importants de remboursements peuvent impacter le quotidien de l'étudiant.

Pour les étudiants salariés, les accidents de ce genre ont un double impact puisque la condition d'invalidité dans laquelle se trouve l'étudiant ne lui permet plus de travailler et met ainsi en péril son quotidien et son rythme de vie en impactant directement son budget mensuel.

6. Par an, combien de fois consultez-vous votre médecin généraliste ?

Nombre de consultations par an	Pourcentage	Nombre de réponses
Jamais	10,7%	237
1 fois tous les 2 ans	1,3%	29
1 à 2 fois	53,8%	1196
3 à 5 fois	26,8%	595
5 à 10 fois	5,6%	125
Plus de 10 fois par an	1,2%	27
Parents médecins	0,7%	15
Total	100%	2224

Par an, combien de fois allez vous consulter votre médecin généraliste ?



Les étudiants en pharmacie de France font attention à leur santé, la plupart consulte au moins une à deux fois par an leur médecin et sont sensibilisés à l'importance de consulter régulièrement un médecin. En revanche, plus de 10% des étudiants ne vont jamais chez le médecin.

7. Vous sentez-vous suffisamment encadrés par les services universitaires de santé ?

Vous sentez-vous suffisamment encadrés par les services universitaires de santé?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	38 %	1243
Non	62 %	2013

Selon une enquête de l'OVE, parmi l'ensemble des étudiants français, 13,2% ont déjà renoncé à voir un médecin pour des raisons financières. En tant que futurs professionnels de santé, les étudiants en pharmacie doivent comprendre l'importance de consulter un médecin au moins une fois par an.

L'Université propose des services de santé pour l'étudiant au niveau du SUMPPS (*Service Universitaire Médecine Préventive et Promotion de la Santé*) avec une visite médicale gratuite par an, des consultations gratuites de médecins généralistes sur rendez-vous, une ligne téléphonique d'écoute, des séances de psychothérapie, des consultations diététiques. Tous les services proposés par le SUMPPS sont gratuits.

Lors de sa conférence de presse de rentrée en septembre 2012, Geneviève Fioraso, à cette époque ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dressait le constat des conditions d'accès aux soins des étudiants qui se dégradaient. Elle avait alors annoncé la transformation des SUMPPS pour voir la mise en place de 30 centres de santé universitaires (CSU). Les CSU permettent aux étudiants d'être accueillis par une équipe de soins pluriprofessionnelle, en bénéficiant du tiers payant.

Au 1er janvier 2015, 18 centres sur les 30 étaient opérationnels

8. Considérez-vous avoir tous les moyens nécessaires pour accéder aux soins ?

Considérez-vous avoir tous les moyens nécessaires pour accéder aux soins ?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	76 %	2463
Non	24 %	793

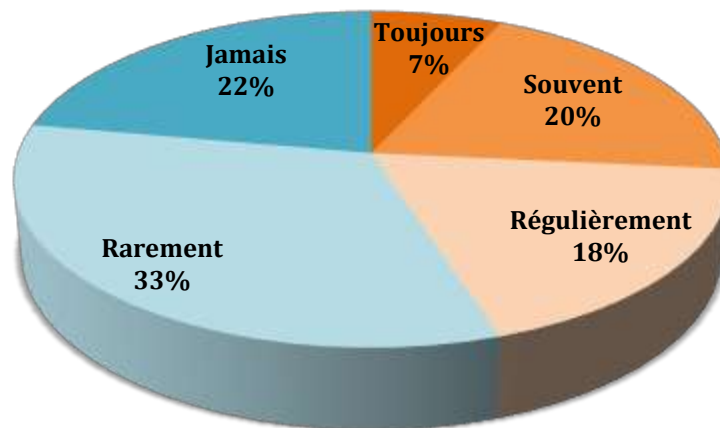
9. Si « non », pourquoi ?

Impossibilité d'accéder aux soins	Pourcentage	Nombre de réponses
Manque de temps	46,8 %	556
Manque de financements	23,9 %	284
Manque de disponibilité des centres de soins	26,2%	311
Autre	3,2 %	38
Total	100%	1189

Un quart des étudiants considère ne pas avoir tous les moyens pour accéder aux soins. Parmi eux, la moitié dit ne pas en avoir le temps et un quart trouve que les **centres de soins**, dont les horaires d'ouverture correspondent aux heures de cours, ne sont **pas assez disponibles**.

10. Au cours de l'année êtes-vous exposés à des difficultés d'ordre psychologique de manière récurrente ?

Au cours de l'année êtes-vous exposés à des difficultés d'ordre psychologique de manière récurrente ?										
	Stress		Déprime		Isolement		Trouble du sommeil		Total	
Toujours	16 %	528	2 %	75	2 %	79	6 %	211	6,90%	893
Souvent	38 %	1214	14 %	448	9 %	285	18 %	599	19,60%	2546
Régulièrement	23 %	762	18 %	590	12 %	403	20 %	649	18,50%	2404
Rarement	19 %	615	42 %	1345	37 %	1212	34 %	1097	32,80%	4269
Jamais	4 %	135	24 %	796	39%	1275	21 %	698	22,20%	2904
Total	100%	3254	100%	3254	100%	3254	100%	3254	100%	13016



Les difficultés d'ordre psychologique telles que l'isolement et la déprime affectent plus d'un étudiant sur dix. Elles touchent respectivement 16 et 11% de la population étudiante à une fréquence importante.

Le stress et les troubles du sommeil sont par contre des difficultés récurrentes. Elles sont rencontrées respectivement chez 77 et 44% des étudiants en pharmacie.

Ces troubles mineurs qui peuvent néanmoins par leur fréquence et leur intensité prendre une dimension handicapante, **touchent 1 étudiant sur 2 pour les troubles du sommeil et 3 étudiants sur 4 pour les périodes de stress**. Les études universitaires sont rythmées de périodes d'examens et les étudiants sont soumis à un rythme de vie soutenu, ces deux composantes pouvant constituer un climat stressant.

11. Avez-vous l'habitude de prendre des médicaments ou des compléments alimentaires pour traiter ce genre de troubles ?

Recours aux médicaments ou compléments alimentaires	Pourcentage	Nombre de réponses
Très souvent	4 %	143
Souvent	8 %	267
Régulièrement	12 %	381
Rarement	27 %	868
Jamais	48 %	1572
Autre	1 %	25
Total	100%	3256

12. Pratiquez-vous une activité sportive ?

Fréquence de la pratique d'une activité sportive par semaine	Pourcentage	Nombre de réponses
Plus de 3 fois par semaine	15 %	496
Moins de 3 fois par semaine	61 %	1976
Jamais	21 %	696
Autre	3 %	88
Total	100%	3256

Les étudiants, pour 76% d'entre eux, pratiquent une activité sportive régulièrement à hauteur d'au moins une fois par semaine.

Selon une étude réalisée par l'OVE, les pourcentages de réussite aux examens sont significativement plus élevés chez les étudiants sportifs que chez les autres. Cette étude a été réalisée en prenant en compte l'activité sportive universitaire effectuée au SUAPS de l'université de Montpellier. Selon l'étude réalisée sur neuf établissements par le comité national des établissements publics, la raison essentielle de l'absence de pratique sportive est le **manque de temps**.

Il faut savoir que les infrastructures universitaires proposent la pratique de sports variés à coûts réduits et sont généralement situées à proximité des domaines universitaires. Il est donc nécessaire de développer et d'accentuer les campagnes de communication relatant les services proposés par l'université par le biais du SUAPS.

Questions ouvertes



1. Connaissez-vous le statut d'étudiant-salarié?

Connaissez-vous le statut d'étudiant-salarié?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	34%	1108
Non	66%	2148

Chaque étudiant peut prétendre au statut d'étudiant salarié s'il travaille durant toute l'année universitaire (du 1er octobre au 30 septembre), à raison d'au moins 60h/mois ou 120h/trimestre (c'est-à-dire au moins 10 ou 15h/semaine). Les principaux avantages de ce régime spécial d'études sont :

- Le financement de l'adhésion au régime général de la Sécurité Sociale. L'étudiant salarié n'a donc plus à payer la sécurité sociale étudiante en début d'année universitaire.
- La dispense d'assiduité. Dans certaines universités, l'obligation d'assister aux travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) est levée. L'étudiant ne sera pas noté sur le contrôle continu, mais uniquement sur le contrôle terminal.
- L'aménagement des horaires. Certaines universités proposent des cours du soir ou le samedi, à l'intention des étudiants salariés ou chargés de famille.
- Le régime long d'études. Il est possible de préparer l'année de Licence ou Master en 2 ans.
- Certaines universités offrent aux étudiants salariés dispensés d'assiduité la possibilité de passer des examens adaptés.

Malgré une population étudiante salariée importante (53% dont 48% pour lesquels l'activité rémunérée est exercée pendant les périodes d'enseignements), seulement un tiers des étudiants connaît le statut d'étudiant-salarié.

Les étudiants dans cette situation doivent en informer leur scolarité en présentant les justificatifs nécessaires que sont le certificat de scolarité et le contrat de travail.

2. Connaissez-vous le fonctionnement du système de sécurité sociale étudiante actuel ?

Connaissez-vous le fonctionnement du système de sécurité sociale étudiante actuel?	Pourcentage	Nombre de réponses
Oui	55%	1798
Non	45%	1458

Dès l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire...), il est obligatoire, sauf cas particulier, de s'affilier à la sécurité sociale étudiante. L'affiliation à une mutuelle est, elle, facultative.

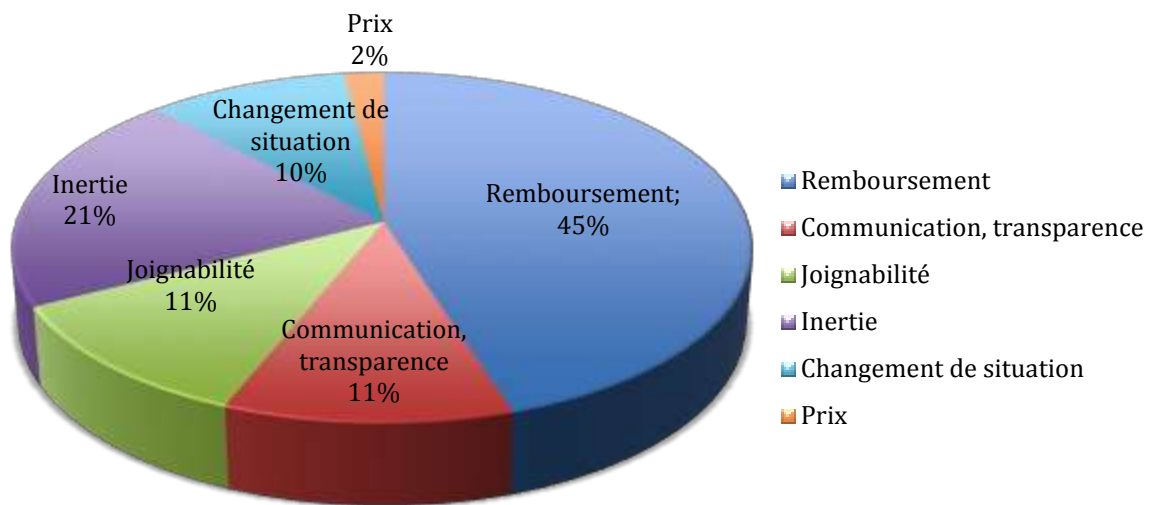
En réalité, les organismes de sécurité sociale étudiante ont donc principalement un rôle d'intermédiaire financier entre la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) – qui perçoit les cotisations des étudiants et finance leurs soins – et les étudiants. Pour ce rôle d'intermédiaire, les mutuelles étudiantes perçoivent un financement public destiné à couvrir leurs frais de gestion et de communication, qui s'élève à **54,8 €** par étudiant et par an.

Au total, la dépense publique en frais de gestion et de communication s'est donc élevée à **92,7 millions d'euros** en 2013 pour le Régime de Sécurité Sociale Étudiante (RSSE).

Une étude de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) a été publiée en septembre 2014⁵ dénonçant les dysfonctionnements de la sécurité sociale étudiante. L'ANEPF s'était alors positionnée pour la suppression des mutuelles étudiantes.

⁵ <http://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2014-09-25,fage-ufc-que-choisir-dysfonctionnements-de-la-securite-sociale-etudiante.htm>

Quelles difficultés rencontrez-vous avec le système de sécurité sociale étudiante ?



Conclusion



Cette contribution réalisée par l'ANEPF se veut résolument objective, espérant qu'elle sera un outil pour les prochains bureaux de l'ANEPF mais également pour l'ensemble de nos partenaires de travail que sont la Conférence des doyens, le Collège de Maîtres de Stage, L'Ordre National des Pharmaciens, nos ministère de tutelle que sont le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et du Droit des Femmes. De même, ce grand Entretien doit devenir un outil de référence pour l'ensemble des étudiants en pharmacie élus et siégeant activement dans les différents conseils universitaires.

Cette contribution a pour but de décrypter les difficultés rencontrées par l'ensemble des étudiants en pharmacie de France en prenant en compte toutes les facettes de la vie étudiante. Autours de 10 thématiques, nous avons tenté de cibler les problématiques les plus marquantes pouvant impacter négativement comme positivement le déroulement du cursus universitaire.

La conclusion de cette contribution reprend l'ensemble des points ciblés et des propositions pouvant être mises en place localement par les administrations universitaires et les associations étudiantes.

Il ressort de cette étude que la filière Pharmacie manque de visibilité auprès des lycéens. Avec **80% d'étudiants en pharmacie considérant qu'ils n'ont pas été suffisamment informés sur les études de pharmacie et les débouchés avant leur première année de faculté.**

Dans le but de promouvoir notre filière dans les lycées, les associations locales constituant le réseau de l'ANEPF **se rendent dans les lycées** afin de rencontrer les futurs étudiants et de répondre à leurs questions. Pour ces rencontres, l'ANEPF édite chaque année sa collection de guides pratiques. Parmi eux **le Guide des Professions Pharmaceutiques, le Guides des Etudes Pharmaceutiques et des Masters 2 et le Guide PACES (version numérique)** constituent des sources d'information complètes et accessibles à tout lycéen qui souhaiterait s'orienter vers la Pharmacie. De même, l'élaboration d'un kit d'orientation de la filière doit à terme donner toutes les armes nécessaires aux associations locales représentatives des étudiants en pharmacie pour se rendre à la rencontre des lycéens, devenir acteur et moteur de la promotion de la filière pharmacie.

Toujours dans le but de promouvoir la filière pharmaceutique en amont des choix d'orientation, l'ANEPF souhaite dans les plus brefs délais **de disposer d'une application pour smartphone** contenant une version numérique de chacun de ses guides, mais également une explication du cursus pharmaceutique, des actualités du monde de la pharmacie tant au niveau éducatif que professionnel mais aussi d'outils intégrés plus ludiques d'auto-test des connaissances pharmaceutiques.

Le taux d'étudiants ayant choisi **cette filière par défaut** est aujourd'hui de **33%** et **10% d'entre** eux souhaitent au cours de leur cursus effectuer **une passerelle vers une autre filière de santé**. La grande majorité des étudiants dans cette situation sont des étudiants ayant échoué au concours de médecine souhaitant réintégrer la filière médicale.

→ **Parmi les étudiants n'ayant pas vécu la PACES, 14% n'avaient pas choisi de faire pharmacie en première intention.**

→ **Parmi les étudiants ayant effectué la PACES, 35,9% n'ont pas choisi pharmacie en première intention.**

Cette statistique est significative de l'impact qu'a eu la réforme de la PACES sur la visibilité et sur l'attractivité de la filière pharmacie.

Il semble alors pour l'ANEPF primordial, et ce dès la DGFSP2, de faire découvrir aux nouveaux étudiants en pharmacie l'ensemble des filières auxquelles ils auront accès par la suite et le **large panel de métiers auxquels ils peuvent aspirer avec le diplôme de Docteur en Pharmacie**.

Aujourd'hui, les **trois filières sont envisagées de manière homogène** par les étudiants. En DFASP1, 38% des étudiants veulent s'orienter vers l'officine, 33% vers l'industrie et 29% vers l'internat. Pourtant de la DFGSP2 à la DFASP2, les seuls stages obligatoires inscrits dans le cursus pharmaceutique sont à effectuer en milieu officinal. Proposer aux étudiants d'effectuer **des stages de découverte des milieux industriels et hospitaliers** avant la DFASP2 leur permettrait de découvrir les différents métiers du pharmacien, de construire un projet professionnel et d'entrevoir, dès les premières années de formation, des perspectives d'avenir dans d'autres milieux que l'officine.

Le Grand Entretien soulève également des questions sur l'aspect pédagogique des études pharmaceutiques. Il faut tout d'abord souligner **l'importance du taux d'absentéisme** chez les étudiants en pharmacie. Près de **35%** d'entre eux avouent n'aller en cours que **rarement voir jamais**.

Les enjeux de cette statistique sont cruciaux pour nos UFR, c'est pourquoi il était important d'approfondir la question. Les principales raisons de cet absentéisme sont **le désintérêt des étudiants pour cours magistraux, l'utilisation de ce temps pour travailler personnellement et l'existence d'alternatives** à la présence en amphithéâtre.

Aujourd'hui, rendre les **cours magistraux attractifs, user de méthodes pédagogiques innovantes** et faire évoluer l'enseignement pour le rendre **plus interactif** doivent devenir les priorités de nos UFR.

Il est également important de favoriser **l'évaluation des enseignements ainsi que des supports pédagogiques par les étudiants** qui en sont les **principaux utilisateurs**. Il s'agit en effet d'impliquer les étudiants dans leur processus de formation et de recueillir leurs avis qui bien souvent sont pertinents.

La réalisation de **supports de cours incitant à la présence en cours** tel que des photocopiés reprenant les cours détaillés mais contenant des schémas ou des textes à compléter au fur et à mesure de l'année pourraient être des alternatives aux systèmes de récupération et de mise en commun des cours entre étudiants. L'Université est synonyme **d'indépendance et d'autonomie**, chaque étudiant est alors livré à lui-même. C'est un changement important auquel chaque étudiant doit s'adapter pour réussir ses études.

Des contrôles de connaissances réguliers seraient non seulement un moyen d'assurer l'augmentation du taux de présence mais également de **favoriser un apprentissage régulier des enseignements et de favoriser un travail sur le long terme**. Notons à ce titre que 81% des étudiants considèrent que les partiels ne reflètent pas correctement leurs formations. Cependant, ces nouveaux modes d'évaluation pourraient représenter un certain pourcentage sur l'ensemble du semestre et non pas se substituer totalement au système actuel.

Trouver des solutions pédagogiques pour réduire l'absentéisme est primordial. On note en effet **un taux de redoublement très important** dans la filière pharmacie puisque 63% des étudiants en pharmacie ont déjà redoublé au moins une année pendant leur cursus. Pour 20,3% d'entre eux, cette année fait partie du cursus pharmaceutique, première année exclue.

L'année la plus redoublée après l'année de concours est la **DFGSP2**. Les étudiants sortis d'une année intense de concours ne s'imposent plus la même rigueur : il est alors important de les accompagner. Pour cela, la mise en place de **tutorats spécifiques pour certains enseignements** semble être la meilleure solution d'autant plus qu'elle est expérimentée et bien évaluée dans les établissements où elle est mise en place (*Paris Descartes*).

Parmi les étudiants ayant déjà redoublé au moins une année, **75% ont redoublé la première année**. Aujourd'hui la PACES est au cœur de tous les débats puisqu'elle n'a pas atteint les objectifs en termes de pédagogie et de réorientation active pour lesquels elle avait été mise en place. La question aujourd'hui est donc la suivante : **quelles alternatives à la PACES ?**

Les taux importants de redoublements en 1^{ère} année et la démographie de la profession poussent à réfléchir sur l'intérêt du Numerus Clausus. L'ANEPF s'est récemment positionnée selon les motions suivantes :

« Le Numerus Clausus ne doit pas être totalement aboli. L'entrée dans nos études doit être régulée aussi bien pour la qualité de notre formation que pour des raisons de santé publique. »

« À l'heure actuelle, les critères de fixation du Numerus Clausus ne sont plus pertinents. Les administrateurs de l'ANEPF mandatent le bureau national à participer à l'élaboration de nouveaux critères de fixation du Numerus Clausus auprès des instances décisionnelles. »

En pharmacie, **65% des étudiants sondés** ont indiqués être **épanouis dans leurs études** et 56% des étudiants en pharmacie considèrent la faculté comme un endroit propice à la vie sociale.

La période estudiantine et les structures universitaires se prêtent au **développement personnel et social** de chacun. La vie de l'Université est ponctuée d'événements festifs, démocratiques et d'orientation. L'ensemble de ces manifestations est fédérateur et donnent aux étudiants le sentiment de participer à la vie de leur établissement.

En plus des événements estudiantins, l'Université propose de nombreux services à ses étudiants. Les plus utilisés par les étudiants restent les **bibliothèques et les restaurants universitaires**. Les **équipements sportifs** et les **services de santé** sont eux très peu connus et donc beaucoup moins utilisés.

Pourtant, les étudiants en pharmacie ne sont pas à l'abri des problèmes de santé : **16 %** d'entre eux ont déjà subi des **accidents nécessitant une hospitalisation**. Ils sont également très nombreux (**60% et 44%**) à être touchés par des troubles psychologiques tels que le **stress et les troubles du sommeil**.

Se pose alors la question de l'accès aux soins pour les étudiants : un quart **des étudiants** sondés considèrent ne pas avoir **tous les moyens nécessaires pour accéder aux soins**. Il est indispensable **d'assurer la communication sur l'existence des services de santé universitaires et d'en aménager les horaires d'ouverture** afin que les étudiants puissent s'y rendre en dehors des heures de cours.

Concernant leur entrée dans le monde professionnel les étudiants en pharmacie sont **82%** à penser qu'ils n'ont **pas acquis assez de pratique** au cours de leur cursus. Ils attendent de leurs enseignements plus de connaissances pratiques. **Des cours approfondis de management d'équipe, de merchandising, de comptabilité ou de droit de la santé** auraient tout à fait leur place dans le cursus et ce le plus tôt possible comme c'est déjà le cas dans certaines facultés (*Limoges*). Les étudiants en pharmacie d'aujourd'hui cherchent à acquérir des compétences supplémentaires par rapport à la formation scientifique de base du pharmacien.

En ce sens, **l'apprentissage des langues étrangères** fait partie des faiblesses de la formation de pharmacien. Les étudiants effectuant des **stages à l'étranger** sont très rares (**6%**). Il existe pourtant des programmes spécialisés tels que les **SEP** (*Student Exchange Program*), **l'IMP** (*International Mobility Project*) ou **Erasmus**. L'ANEPF en collaboration avec les administrations de chaque UFR doit assurer la communication sur ces programmes mais également sur l'ensemble des **aides potentielles à mobilité étudiante**.

La création **d'un réseau Alumni** serait également un vrai atout pour les étudiants, particulièrement dans la recherche de stages ou de premier emploi. Les contacts avec des professionnels sont en effet encore aujourd'hui trop rares au cours du cursus.

Les étudiants s'intéressent à l'avenir et à l'actualité de leur future profession qu'ils suivent principalement via la presse et internet mais également via les outils de l'ANEPF que sont la revue de presse et les DESIR. Une application ANEPF pour smartphone aurait également pour objectif de diffuser l'actualité pharmaceutique aux étudiants et ce, de manière objective. Pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en officine, l'ANEPF édite également le Guide de l'installation du jeune Pharmacien.

Le Grand entretien lève également le voile sur une donnée jusqu'ici inconnue: **53%** des étudiants en pharmacie **pratiquent une activité rémunérée parallèlement à leur cursus universitaire**. Parmi eux, **près de la moitié travaille pendant les périodes de cours**.

Même si cette activité universitaire a un lien avec les études pour 61,1% des étudiants en pharmacie salariés, et qu'elle peut apporter une plus-value pédagogique non négligeable, il est important qu'elle n'entre pas en concurrence directe avec le temps réservé aux études. La pratique d'une **activité rémunérée pendant l'été**, réalisée par **75% des étudiants salariés** peut être une solution évitant de travailler pendant les périodes d'enseignement.

De plus, **le statut d'étudiant salarié** existe et correspond à une catégorie d'étudiants dont les critères d'éligibilité sont bien définis et procurant des avantages au niveau du parcours universitaire. Malheureusement, seulement **34% des étudiants**

connaissent ce statut. Il conviendrait alors d'informer les étudiants sur celui-ci au moment des inscriptions administratives.

La pratique d'une activité rémunérée peut être positive pour les étudiants qui peuvent acquérir une expérience professionnelle, et appliquer leurs connaissances théoriques, mais **38,9% des étudiants salariés ont un emploi n'ayant aucun lien avec leurs études.** Pour ces étudiants l'activité rémunérée n'a alors qu'un **but économique.**

À l'heure actuelle, **plus de 75% des étudiants ne vivent plus chez leurs parents.** En moyenne le loyer mensuel des étudiants en pharmacie est de **397,54€.** Le coût du loyer varie en fonction de la taille de la ville. Cela poste de dépense très conséquent pour les étudiants n'ayant accès à aucune aide pour payer leur loyer comme c'est le cas pour 36% des étudiants vivants de manière totalement indépendante.

L'ANEPF, les associations locales et les administrations des UFR Pharmacie doivent communiquer sur **les aides disponibles telles que les Aides Personnalisées au Logement.** La FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) à laquelle adhère l'A.N.E.P.F, porte comme projet **l'Aide Globale d'Indépendance**⁶, organisée en un guichet unique d'aides qui favorisait entre-autres l'accès au logement pour les étudiants.

Cette catégorie de la population est la cible privilégiée des propriétaires cherchant à mettre en location des logements insalubres. Pour lutter contre cela les CROUS ont mis en place **un label identifiant les appartements étudiants** répondant à une charte de qualité que s'engage à respecter le propriétaire. L'ANEPF ne peut qu'encourager les initiatives protégeant les étudiants.

En 2014, les étudiants en pharmacie viennent de tous horizons et de tout type de classes sociales. **Seuls 40% sont des enfants de cadres et/ou professions libérales.** Les études de pharmacie sont accessibles à tout étudiant motivé, en partie grâce aux tutorats accompagnant les étudiants à moindre coût tout au long de leur 1^{ère} année.

Les données de cette enquête permettent aujourd'hui d'avoir un aperçu global des conditions de vie des étudiants en pharmacie de France. Il persiste aujourd'hui **des inégalités réelles** chez les étudiants en pharmacie et ce sur chacun des aspects de la vie qui ont été ici étudiés. En effet l'obligation de se salarier, le manque d'accès aux soins, aux logements sociaux, la hausse des prix des loyers et des transports sont tant de critères entrant en compte dans la vie des étudiants.

⁶ <http://www.fage.org/idees/idees-social/idees-social-crous-aides-sociales-etudiantes/idees-social-crous-aides-sociales-etudiantes-aide-globale-independance.htm>

Sources



<http://www.ove-national.education.fr/>

<http://www.ameli.fr/>

<http://www.anepf.org/>

<http://www.fage.org/>

<https://www.adele.org/>

<http://www.leguideultimedelavieetudiante.fr/>

<http://www.navigo.fr/forfait-imagine-r.html>

http://www.ove-national.education.fr/medias/OVEFiche_activite_remuneree_CDV2013_.pdf

<http://www.etudiantdeparis.fr/node/147>


<http://www.quechoisir.org/argent-assurance/assurance/assurance-des-personnes/communique-dysfonctionnements-de-la-securite-sociale-etudiante-les-etudiants-recalent-les-mutuelles-etudiantes>

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-professionnelle/vous-faites-des-etudes/vous-etes-etudiant/l-affiliation-a-la-securite-sociale-etudiante.php>

http://www.univ-montp3.fr/filemanager/vie_etudiante/OVE/reussite2008_09.pdf

<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/le-barometre-des-loyers-dans-les-villes-etudiantes.html>

<http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.ordre.pharmacien.fr%2Fconten%2Fdownload%2F96829%2F550893%2Fversion%2F8%2Ffile%2FLes-pharmaciens-panorama-01-janvier-2013.pdf&ei=tJY3VleqCMPqaJn1gdgC&usg=AFQjCNH5uQcF4L0eUbOfE2qszi4cZTVzJQ&sig2=k39eAVoMTTZLrGC5u8FblQ&bvm=bv.76943099,d.d2s>



<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005632175&dateTexte=20110729>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022758967&dateTexte&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022783197&dateTexte=&categorieLien=id>

http://france-inflation.com/graph_super.php

Remerciements



L'auteur de la contribution souhaite remercier :

- Le Bureau de l'ANEPF 2014 – 2015 pour avoir pris la suite à mes côtés, dans l'objectif de terminer ce travail et de le diffuser au plus grand nombre.
- Victorien BRION, Président de L'ANEPF 2013 - 2014, pour l'initiation du projet.
- Alexandre BLANCHOT et Claire ZDONOWSKI pour leur important travail de dépouillement des résultats de l'enquête et pour la version initiale de cette contribution : soyez assurés que ceux ayant posé leurs yeux sur votre travail et pris la suite savent le travail que vous avez eu à fournir en premier lieu.
- Le Bureau de l'ANEPF 2013 – 2014 pour la première année de travail sur cette enquête.
- Jean Baptiste GLUCHOWSKI, Vice Président en charge de la communication de l'ANEPF 2013 – 2014 pour la diffusion de l'enquête.
- Frédéric AGBOHOUTO, Vice Président en charge de la communication pour l'ANEPF 2014 – 2015 pour ses conseils, le logo, la reprise de la charte graphique et la mise en page de ce Grand Entretien.
- Fanny SOULIER pour sa relecture attentionnée
- Toutes les personnes ayant participé à la réalisation du questionnaire et à cette contribution.



Association
Nationale des
Etudiants en
Pharmacie de
France



Pour plus d'informations, contacter :

Contacts presse

David RUCZKAL

Président

president@anepf.org - 06 85 40 91 31

Jean IMBERT

Vice-président en charge de la formation

vp-formation@anepf.org - 06 37 62 67 47



Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
4, avenue Ruysdaël
75007 Paris
www.anepf.org